

Le maire de Bejaia s'explique sur la plainte contre Yanis Adjlia

Polémique. Le maire de Bejaia, joint jeudi au téléphone, a bien voulu apporter ses précisions quant au dépôt de plainte contre le président de l'association du quartier CNS, affirmant que même les membres de cette association se sont démarqués de leur président qui, selon les termes mêmes du P/APC et des élus que nous avons contacté, «a voulu détourner cette association au profit de certains partis politiques». Sans, cependant, les citer Nommément.
« Ce sont ses camarades au sein de cette même association de quartier qui sont venus me voir, apportant des preuves que leur président envisage d'offrir cette association à certains partis politiques alors que la loi, là-dessus, est claire : une association de quartier reste un moyen de défense des intérêts du quartier, pas plus. S'il envisage de faire de la politique, il n'a qu'à intégrer un parti et, dans ce cas, je ne peux m'y opposer», tenait à préciser Hamid Merouani à La Cité.
(Bbker Amrani)

Suite en page 6



Quotidien national d'information Directeur fondateur : ***Fodil Mezali***

Des dizaines de morts dans des attentats islamistes en France, en Tunisie et au Koweït

Le Ramadan ensanglanté de Daesh



Le groupuscule islamiste terroriste Daesh a signé hier, «son» vendredi saint de Ramadhan, faisant une quarantaine de victimes innocentes dans trois pays, dont deux musulmans.

Lire en pages 2 et 3

La haine via Facebook contre Tamazight et ceux qui la défendent



C'est, hélas ! l'inconvénient de ce progrès technologique qui nous vient d'ailleurs, de là où l'on s'attèle à travailler, à créer et à innover plutôt qu'à vétupérer. Sous de vrais ou de faux profils, des exaltés ne ratent pas une occasion pour vider leur coeur aussi noir que la houille. Mais, c'est aussi un avantage en ce sens que que ces médias sociaux permettent de «démasquer » les « intrus», de « dévoiler » la vraie nature des blogueurs. Tels des enfants, la vérité sort de leur bouche. Or, pour eux, il s'agit plus d'une vérité mensongère et d'un...mensonge véridique. A ce sujet, des individus, malintentionnés, qui vouent une haine sordide à Tamazight" se font de plus en plus nombreux. Ils ne ratent pas une occasion de vomir leur aversion aussi profonde que violente et aussi farouche qu'exécrable sur et contre tout ce qui est d'essence amazighe, particulièrement ce qui vient de Kabylie, une région qui a de tout temps été à l'avant-garde des nobles combats dont celui de la reconnaissance de notre identité plusieurs fois millénaire.
(Belkacem Mechoub)

Suite en page 24

Chèque obligatoire : *fini la spéculation via les fonds hors circuit bancaire*

Suite en page 4

Bouira : *les mosquées transformées en lieux de sieste en ce mois de jeûne*

Suite en page 7

Allalou, le fondateur du théâtre populaire algérien



Lire de la page 9 à la page 17

N° 664 Vendredi 26- Samedi 27 juin 2015 Prix 15 DA www.lacitedz.net

Verbatim

Malika Matoub, *présidente de la fondation Matoub Lounes :*



«Les seuls qui peuvent prendre la décision d'ouvrir le procès, c'est l'Exécutif : c'est-à-dire le président de la République et le Premier ministre. Et nous les interpellons sur cette affaire. Mais nous refusons que cette affaire soit un moyen de pression sur un clan du pouvoir contre un autre. Pour nous, c'est une affaire pénale qui doit aboutir. D'ailleurs, il n'y a pas que le président de la République et le Premier ministre que nous interpellons sur cette affaire. Nous interpellons aussi les sénateurs, les députés, l'élite politique et intellectuelle, les organisations de la société civile et celles des droits de l'Homme ainsi que tous ceux qui sont épris de justice dans notre pays».

L'attentat hier à Lyon sème la panique en France

Terrorisme islamiste. *Près de six mois après les attentats sanglants de Paris, une personne est morte décapitée et deux autres ont été blessées, hier vendredi, dans un attentat jihadiste contre un site industriel français sensible près de Lyon (centre-est), dont l'auteur présumé a été arrêté.*



C'est la première fois en France qu'une décapitation a lieu lors d'une attaque terroriste, une pratique en revanche fréquemment utilisée en Syrie et en Irak par le groupe Etat islamique (EI). L'homme retrouvé mort est "une victime innocente qui a été assassinée et abjectement décapitée", a déclaré le ministre français de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, qui s'est rendu à la mi-journée sur les lieux.

Il a appelé à "la retenue et la dignité" après la découverte macabre de la tête du défunt, accrochée à un grillage près de drapeaux islamistes.

"Le terrorisme islamiste a frappé une nouvelle fois la France", a réagi le Premier ministre Manuel Valls, en déplacement à Bogota, en dénonçant un "scénario abject" avant d'écourter son voyage en Amérique latine pour rentrer à Paris.

Les autorités françaises redoutaient de nouveaux attentats après les sanglantes attaques commises au nom de l'islam radical qui ont fait 17 morts début janvier à Paris.

Elle a visé vers 08H00 GMT une usine de gaz industriels du groupe américain Air Products à Saint-Quentin Fallavier. Son auteur présumé, interpellé peu après, a été identifié par M. Cazeneuve comme étant Yassine Salhi, 35 ans, connu pour ses "liens avec la mouvance salafiste", qui regroupe les musulmans sunnites radicaux.

Il avait fait l'objet en 2006 d'une fiche de surveillance des services de renseignements français pour radicalisation, qui n'avait "pas été renouvelée" en 2008.

Le président François Hollande a dénoncé depuis Bruxelles une "attaque de nature terroriste commise par une personne, peut-être accompagnée d'une autre". M. Hollande a ensuite regagné Paris pour un Conseil de défense convoqué dans l'après-midi à l'Elysée.

Mentionnant "un véhicule conduit par une personne, peut-être accompagnée d'une autre", le chef de l'Etat a déclaré que "l'intention (de cette attaque) ne fait pas de doute. C'est de provoquer une explosion".

"Selon les premiers éléments de l'enquête, un ou plusieurs individus, à bord d'un véhicule, ont foncé sur l'usine. Une explosion s'est alors produite", a d'abord indiqué une source proche du dossier. C'est après cette explosion que les gendarmes se sont rendus sur ce site classé sensible et y ont découvert un corps décapité.

Vigilance renforcée

Un premier bilan faisait état d'un mort - l'homme décapité - et de deux blessés légers. Le corps de la victime "a été retrouvé à proximité de l'usine mais on ne sait pas encore s'il a été transporté sur place ou pas", a-t-on souligné de même source.

Les pompiers ont masqué la zone d'une bâche de plastique noir pour la cacher des regards. Deux drapeaux islamistes étaient néanmoins visibles sur le grillage vert entourant le site, selon une journaliste de l'AFP, signe d'une probable mise en scène.

Le Premier ministre Manuel Valls a ordonné une "vigilance renforcée" sur tous les sites sensibles de la région de Lyon, deuxième ville de France, qui abrite de nombreuses sites industriels.

Les magistrats spécialisés du parquet antiterroriste de Paris se sont saisis de l'enquête.

La présidente du parti d'extrême droite Front national, Marine Le Pen, a demandé qu'"immédiatement" soient prises des "mesures fermes et fortes" pour "terrasser l'islamisme" tandis que le président du parti d'opposition Les Républicains, Nicolas Sarkozy, a réclamé un niveau de vigilance "rehaussé". La crainte de nouveaux actes de terrorisme s'était renforcée en France après l'arrestation en avril d'un étudiant algérien, Sid Ahmed Ghlam, soupçonné d'un projet d'attaque

37 morts dont des touristes dans l'attaque de Sousse en Tunisie

Jihadisme. Vingt-sept personnes, dont des touristes étrangers, ont été tuées, hier vendredi lorsqu'un homme armé a ouvert le feu dans un hôtel de Sousse, au sud de Tunis, a annoncé à l'AFP le ministère de l'Intérieur. Le bilan est passé à "27 morts et parmi eux figurent des touristes", a déclaré le porte-parole du ministère, Mohamed Ali Aroui, sans pouvoir fournir de précision pour l'instant sur leur nationalité. "C'est une attaque terroriste contre l'hôtel (...) Marhaba à Sousse. L'assaillant a été abattu", avait-il auparavant déclaré à la télévision nationale. M. Aroui n'a toutefois pas écarté l'existence d'un ou plusieurs autres assaillants. Un bilan précédent faisait état de 19 morts. La télévision nationale avait auparavant annoncé que des tirs avaient éclaté sur une plage devant un hôtel de la zone touristique de Sousse, à environ 140 km au sud de Tunis.

L'an dernier, un kamikaze s'était fait exploser sur une plage de Sousse, sans faire de victimes. Cette nouvelle attaque est survenue un peu plus de trois mois après l'attentat sanglant contre le musée du Bardo à Tunis revendiquée par le groupe jihadiste Etat islamique (EI). 21 touristes et un policier tunisien avaient péri dans cette attaque menée le 18 mars. Après cet attentat, le secteur stratégique du tourisme a enregistré en avril de très mauvais résultats, avec un recul sur un an de 25,7% du nombre de touristes et de 26,3% des recettes touristiques en devises.

...Et 25 victimes dans l'attentat dans une mosquée hier au Koweït

Un attentat suicide a été perpétré, hier vendredi ; dans une mosquée au Koweït, à l'heure de la prière du vendredi faisant plusieurs victimes, a indiqué un responsable de la sécurité. "C'était un attentat suicide", a déclaré ce responsable à des médias. Aucun bilan précis n'était disponible dans l'immédiat. L'attaque a eu lieu dans la mosquée Al-Imam al-Sadeq à Koweït city pendant la prière du vendredi.

L'émir du Koweït avait appelé fin mai les pays musulmans à intensifier leur lutte contre l'extrémisme lors d'une conférence panislamique destinée à coordonner le combat contre les groupes terroristes, dont l'organisation autoproclamée "Etat islamique" (EI/Daech).

Le Ramadhan tragique de Daesh

Terrorisme islamiste. Dans trois attaques terroristes sanglantes apparemment planifiée et coordonnées, le groupuscule islamiste terroriste Daesh a signé hier, "son" vendredi saint de Ramadhan, faisant une quarantaine de victimes innocentes dans trois pays, dont deux musulmans. L'attentat le plus meurtrier commis par ce groupuscule de nervis est intervenu en Tunisie, maillon faible, celui d'une plage devant deux hôtels touristiques à Sousse. L'attaque qui a fait selon un bilan non définitif, au moins 37 tués et une vingtaine de blessés, parmi les résidents de ces hôtels, dont des touristes étrangers, a été le "haut fait d'armes" d'un individu habillé en touriste. Le "héros" de Daesh a ouvert le feu avec une arme de guerre dans le tas, et lancé des grenades sur des vacanciers tranquilles, avant d'être abattu par la police tunisienne. Cette attaque terroriste lâche et abjecte, risque de compromettre la saison touristique dans cette ville tunisienne connue pour ses sites balnéaires très fréquentés, qualifiée la ministre du Tourisme, Selma Elloumi Rekik, de "catastrophe". Quelque heures plus tôt, en ce vendredi saint, un autre "héros" se revendiquant du même groupuscule terroriste, s'introduit avec son véhicule dans une usine de gaz industriel près de la ville de Lyon en France, faisant exploser les lieux, tuant une personne et blessant une quarantaine d'autres. Le terroriste connu par les services français, et qui avait décapité une de ses victimes avant de planter sa tête sur un piquet d'un grillage (autre haut fait d'armes qui rappellent ceux de l'ex-FIS en Algérie) a été arrêté par un pompier. A Koweït-City, au moins 13 personnes ont été tuées dans un attentat perpétré et revendiqué par Daesh contre une mosquée chiite. Les victimes étaient surprises, alors qu'elles prenaient part à la prière hebdomadaire du vendredi, dans la mosquée Al Imam Sadeq. Un kamikaze au service du groupuscule criminel s'est fait exploser à l'intérieur de la mosquée, faisant des victimes au hasard, parmi les fidèles. Que veulent prouver par cet acte innommable, les sinistres commanditaires de Daesh, sinon qu'ils n'ont rien de musulmans? Ce n'est pas la première fois que des criminels se revendiquant de goupes islamiques s'acharnent contre des musulmans dans une mosquée, massacrant d'innocents fidèles. Il y a quelques jours, une mosquée chiite avait été ciblée en Arabie Saoudite, par des assassins de ce même groupuscule, démontrant par leur acte, leur véritable appartenance idéologique antimusulmane. Dans sa revendication, le groupuscule (sunnite) s'enorgueillissait d'avoir frappé ce qu'il a appelé "un temple des déviants" en allusion aux musulmans chiites. Pour le musulman ordinaire, "le déviant" authentique dans l'affaire n'est autre que celui qui tue des innocents sans défense. En tout été de cause, en signant sa série macabre, contre des paisibles victimes un vendredi en plein mois sacré de ramadan, le groupuscule criminel créé et financé par l'Occident et Israël, vient encore une fois, de montrer son véritable visage, celui d'individus sans foi ni loi, motivés uniquement par le pouvoir et l'argent.

Adel Meziane

ESS-USMA, comme au bon vieux temps !

Ligue des champions. *Ce soir, à partir de 22h30, la ville Sétif vibrera au rythme d'une soirée ramadhanesque exceptionnelle. Ceci, étant donné qu'elle sera le théâtre d'une rencontre des plus chaudes, entre l'Entente locale et l'USMA, pour le compte de la première journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique.*



Cela dit, la rencontre s'annonce serrée entre deux équipes qui se connaissent parfaitement, et qui n'ont pas lésiné sur les moyens afin de réussir cette première sortie, et espérer, ensuite, que la suite soit en rose. Il faudra, donc, s'attendre à une ambiance de grands jours aussi dans les gradins, d'autant que les relations entre les deux galeries ont, de tout temps, été bonnes, ce qui doit et va être maintenu pour cette soirée.

Pour cette rencontre, les deux staffs techniques pourront bénéficier des services de leurs nouvelles recrues, après que les procédures dans ce sens se soient accélérées, et ce qui a mis tout le monde de soulagement.

Le staff technique de l'USM Alger a convoqué dix-huit joueurs dont deux des trois nouvelles recrues d'été en prévision du match face à l'ES Sétif prévu samedi à 22h30 au stade 8-mai 45 à Sétif pour le compte de la première journée de la Ligue des champions d'Afrique de football, groupe B.

Pour l'USMA, la liste des 18 joueurs retenus a été marquée par la présence du gardien Mansouri, de retour de prêt au MO Bejaia, et Mazari arrivé de l'USM El Harrach. En revanche, le défenseur international Hocine Benayada, recruté cet été de l'ASM Oran n'est pas convoqué pour cette rencontre. Aussi, les Algérois devront se passer des services de Zemamouche, suspendu et Mohamed Bouchema blessé.

Pour les Sétifiens, les départ de trois éléments, et non des moindres, à savoir Demou, Legraa et Mellouli, ne semble inquiéter pour autant l'entraîneur Madoui, lequel affirme : « nous avons fini par nous habituer à ces départs d'intersaison et nous nous en sommes remis à chaque fois, et nous nous en remettrons encore ».

Du côté des tribunes, il faudra s'attendre à une affluence nombreuse, comme cela est le cas dans ce genre de rencontres. Pour cela, la direction du stade a programmé la vente des billets entre 14h00 et 19h00, au niveau des guichets du stade 8 mai 1945. L'opération pourrait reprendre à 21h00 au cas où les tickets mis en vente ne sont pas épuisés à 19h00, selon les décisions prises lors de la réunion sécuritaire d'usage. Les responsables de l'USMA ont, apprend-on, pu bénéficier de 5 000 places.

Cette rencontre, dont le coup d'envoi est prévu ce soir à 22h30 au stade du 8-Mai 1945, sera officiée par un trio d'arbitres gambiens constitué de Bakary Papa Gassama (au centre), kory Jawo, et Sulayman Sosseh.

M. B.

USMH : *Abid sur le radar de Sporting Braga*

La révélation de la saison dernière côté USMH, Mohamed-Amine Abid, est dans le viseur du club Sporting Braga, assure le quotidien portugais O Jogo.

L'attaquant de l'USM El Harrach (23 ans) pourrait découvrir le championnat portugais la saison prochaine, puisque le président des Jaune et Noir, Abdelkader Mana, s'est entretenu avec son homologue de Braga, José Manuel Ferreira Fernandes, concernant un éventuel transfert de son jeune attaquant.

Pou rappel, la clause de départ de Abid est fixée à quelques 300 000 euros.

MCA : *Bouderbal ne viendra pas*

Alors qu'il devait s'engager en faveur du Mouloudia d'Alger, le franco-algérien Rafik Bouderbal se rétracte pour un différend financier. Lors de la réunion qui a eu lieu mercredi soir, la direction du MCA a proposé un salaire de 130 millions de centimes par mois à l'ancien joueur de Lorient, mais ce dernier en demande 160 millions et 5 millions pour chaque but inscrit.

Les deux parties n'ont pas réussi à trouver un accord final et Bouderbal décide donc de rentrer chez lui, de son côté le MCA a écarté définitivement cette piste.

Après cet épisode, Bouderbal n'a pas caché sa déception, vis-à-vis des dirigeants du Doyen. « Je devais signer, mais la proposition de la direction du MCA m'a vraiment déçu. Alors, j'ai décidé de rentrer chez moi en laissant ma proposition à la direction, et si celle-ci me veut toujours, elle n'aura qu'à répondre favorablement à mes exigences», a-t-il regretté.

ES Sahel : *vers un retour de Bounedjah sous forme de prêt*

Alors qu'il doit rejoindre le Qatar et Al Saad à partir du 1er juillet, Baghdad Bounedjah pourrait rapidement revenir à Sousse sous forme de prêt, révèle Kawarji.com.

Al Saad dispose en effet de cinq étrangers dans son effectif alors qu'un maximum de quatre est autorisé. L'attaquant de 23 ans pourrait donc être prêté six mois à son ancien club le temps que le club qatari cède un de ses étrangers.

Quoi qu'il en soit, il disputera vendredi le match de l'ESS contre le Stade Malien en Coupe de la CAF. Avant peut-être de revenir.



Dinamo Zagreb : *Hillal Soudani de retour aux entrainements*

Les vacances auront été courtes pour Hillal Soudani, en effet son club sera opposé au Luxembourgeois du Fola dès le 14 juillet dans le cadre du second tour préliminaire de la Ligue des Champions. Présent en Slovénie pour le stage d'avant saison, l'attaquant de l'EN est donc déjà au travail. Il retrouvera avec son club le club Luxembourgeois qu'il avait déjà croisé en 2013 au même stade de la compétition, en réalisant un doublé lors du match aller qui s'était soldé par un sévère 6 à 0. Convoité par Al-Ahly Djeddah il y'a quelques jours, l'international algérien de 26 ans a poliment décliné l'offre, son ambition étant de rester sur le vieux continent encore quelques années en trouvant si l'occasion se présente un club encore plus ambitieux que le Dinamo Zagreb.

Les premiers mots de Simondi



JS Saoura. Le nouvel entraîneur de la JS Saoura (Ligue 1) le Français Simondi Bernard a déclaré mercredi soir à Bechar qu'il retrouvait "avec plaisir le football algérien" au sein de cette formation du sud du pays. "Ma venue dans cette équipe de la ligue 1 du championnat algérien va me permettre de retrouver avec plaisir le football algérien, de même que je vais m'atteler à travailler de façon à contribuer à faire grandir cette équipe" a-t-il indiqué lors de sa première conférence de presse tenue au siège de la direction générale de la JS Saoura à Bechar. "J'ai trouvé aussi une bonne équipe de travail au sein des structures administratives et techniques de ce club dont la motivation de ses dirigeants est la mienne, et j'espère être à la hauteur des ambitions des dirigeants et des joueurs", a souligné le nouvel entraîneur de la JS. Saoura qui a signé un contrat d'une année avec ce club. "Au premier constat, je pense que les récents recrutements de joueurs constituent une bonne chose pour le club qui possède de réels potentialités lui permettant de répondre aux préoccupations de ses supporteurs", a-t-il souligné. Simondi Bernard qui a entraîné l'ES Sétif en 2007, et qui remplace à ce poste Hankouch Mohamed, possède une carrière de 30 ans en qualité d'entraîneur de différentes formations dont la dernière (2012 à 2013), est le club qatari d'EL Kharatia de la division 1. Il a été également directeur technique de l'équipe nationale de Guinée en 2000, et de celle du Bénin de 2001 à 2004. La prise en charge de la barre technique de la JS Saoura par cet entraîneur expérimenté est perçu par plusieurs dirigeants et supporteurs de cette équipe comme une occasion pour donner un nouvel élan à la formation de la JSS pour qu'elle puisse jouer désormais les premiers rôles en ligne 1 algérienne.

Fini la spéculation via les fonds hors circuit bancaire

Chèque obligatoire. *L'entrée en vigueur du nouveau décret exécutif sur le seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux va permettre aux banques de drainer les fonds qui sont hors circuit bancaire, a indiqué jeudi le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa.*

«Les banques ouvriront leurs guichets à partir du 1er juillet prochain pour recevoir tous les fonds qui sont hors circuit bancaire", a déclaré le ministre à la presse en marge d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales.



Ce décret exécutif, rappelle-t-on, a été publié mercredi dernier au Journal officiel rendant obligatoire, à partir du 1er juillet 2015, le paiement par les moyens de paiements scripturaux (chèque, virement, carte de paiement, prélèvement, lettre de change, billet à ordre), à travers les circuits bancaires et financiers, toutes les transactions dépassant le seuil de cinq (5) millions de dinars pour les transactions immobilières et d'un (1) million de DA pour l'achat de véhicules neufs, d'équipements industriels, de yachts ou bateaux de plaisance, de biens de valeur auprès des marchands de pierres et métaux précieux, d'objets d'antiquité et d'oeuvres d'art ainsi que de meubles et effets mobiliers corporels aux enchères publiques. En outre, le ministre des Finances a souligné que cette obligation de paiement par chèque bancaire pour les transactions commerciales dépassant les seuils fixés vise aussi "à assurer le confort au citoyen et à lui sécuriser ses transactions et à les rendre plus faciles". Il a ajouté que cette disposition entrait dans le cadre de la généralisation et le développement des moyens de paiement modernes à travers les circuits bancaires et financiers. A cet effet, a-t-il poursuivi, "les banques ouvriront leurs guichets à partir du 1er juillet prochain pour recevoir tous les fonds qui sont hors circuits bancaires". A la question de la presse pour savoir si ce texte s'inscrirait dans le cadre d'une éventuelle opération d'"amnistie fiscale", le ministre a expliqué que ce décret avait pour unique objectif de faciliter les transactions aux citoyens et d'intégrer dans la sphère légale les fonds qui sont hors circuit bancaire et qu'il ne s'agissait nullement d'amnistie fiscale. "Cette mesure concerne tous les citoyens (qui sont dans la légalité) qui ont des liquidités et qui veulent continuer à travailler. Et ces citoyens vont avoir plus de facilités dans les banques pour que ces liquidités soient traitées par chèque ou par virement", a répondu le ministre. Les nouvelles dispositions "ne vont pas (en faveur) des comportements anti-économiques. Elles s'adressent tout d'abord à ceux qui sont dans la légalité (...). Nous ne travaillons pas pour les cas d'exception, il faut positiver les choses et parler objectivement. Cette (mesure) est destinée aux citoyens respectables et non pas pour des cas d'exceptions", a tenu à préciser M. Benkhalfa. Dans ce cadre, le ministre a indiqué qu'une réunion allait être tenue avec les établissements bancaires et financiers pour préparer la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme. Interrogé par ailleurs sur les principales mesures prévues par la Loi de finances complémentaire 2015 (LFC 2015), le ministre a répondu que le texte de cet avant-projet de loi était toujours en cours d'élaboration et d'examen par le gouvernement, ajoutant que toutes les propositions étaient en cours d'étude concernant leur contenu et leurs retombées.

"Nous ne pouvons pas parler de projet de LFC du moment qu'il n'est pas encore finalisé et que le gouvernement ne l'a pas encore achevé", a-t-il insisté ajoutant que "tout ce qui a été dit (par des médias) sur ce projet relève de la spéculation".

R N et agences

Développement : *nouvelles facilitations pour l'investissement en zones d'expansion touristique*

Le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul a annoncé, jeudi à Mostaganem, l'élaboration de nouveaux textes réglementaires pour faciliter l'investissement dans les zones d'expansion touristique (ZET). Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection dans la wilaya, M. Ghoul a insisté sur la diversification de l'architecture et des services pour relever l'attractivité de ces ZET. Il a annoncé la tenue, demain dimanche, d'une rencontre nationale de tous les responsables concernés, en vue de prendre une série de mesures concernant l'exploitation des ZET et de se diriger vers une vision économique offrant de l'emplois et créant de la richesse, hors hydrocarbures. Le ministre a affirmé que le secteur de l'aménagement du territoire œuvre à orienter tous les secteurs vers des créneaux générateurs de richesses, en plus de la prise de mesures pour surmonter les entraves bureaucratiques, décentraliser l'investissement et mettre en place des facilités au profit des investisseurs dans l'accompagnement financier et le foncier.

Par ailleurs, les préparatifs "vont bon train" pour le projet de classement des hôtels selon la qualité des services et leur variété, a indiqué M.Ghoul, ajoutant que des mesures incitatives ont été prises pour améliorer les prestations.

Santé : *près de 7.000 nouveaux diplômés dans le corps paramédical fin juin 2015*

Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a indiqué jeudi à Alger que près de 7.000 paramédicaux obtiendront leur diplôme fin juin 2015.

Répondant à une question orale d'un membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur l'état de l'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie d'El-Harrach, M. Boudiaf a précisé que "6874 paramédicaux obtiendront leur diplôme fin juin 2015", soulignant qu'ils seront affectés selon les besoins des différentes wilayas du pays.

Estimant que le manque de personnel paramédical était la conséquence de l'arrêt de la formation pendant sept ans, le ministre a assuré que plus de 13.000 paramédicaux renforceront les rangs du secteur d'ici à la fin novembre 2015.

Revenant sur l'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie d'El-Harrach, M. Boudiaf a reconnu son exiguïté, affirmant que son département s'employait à trouver des solutions quant à la gestion de tous les établissements de santé dans le cadre de la nouvelle carte sanitaire.

Certains établissements hospitaliers vétustes seront démolis et d'autres rénovés, a-t-il précisé.

Abdelaziz Bélaid réfute toute alliance autour d'une personne

Position. Le président du front el Mousatqbal décline la double offre du FLN et du RND concernant la constitution d'un front large pour le premier et la reconstitution de la défunte alliance présidentielle pour le second à même d'accompagner le président de la république dans son programme. «Nous refusons toute alliance conjoncturelle autour d'une personne», affirmait, avant-hier jeudi, Abdelaziz Bélaid en marge d'une conférence thématique autour des enjeux de la sécurité régionale en Algérie» animée en nocturne par le Pr Mohand Berkouk. Pour lui, les alliances se font sur la base d'un programme, d'idées ou de projets de société et ne sont pas ponctuelles et surtout pas autour d'une personne», expliquait-il. Ce niet de Bélaid s'adresse notamment au secrétaire général du FLN qui avait plaidé pour la construction d'un large front de partis et d'associations qui ont soutenu le président de la république. Un front dont la «traction» reviendra au FLN qui, selon son secrétaire général, Ammar Saadani, ne peut se contenter du rôle de «wagon», parti majoritaire qu'il est à l'APN et au gouvernement. Ammar Saadani qui, en mettant sur le tapis cette proposition, signifiait on ne peut plus clairement son refus de l'idée que venait de lancer le revenant à la tête du RND, Ahmed Ouyahia qui proposait la redynamisation de la défunte alliance présidentielle autour du quatuor FLN-RND-TAJ-MPA pour accompagner le président de la république dans son programme. Une initiative que Saadani a qualifiée de «prématurée». L'ancien membre du comité central du FLN et troisième à l'élection présidentielle du 17 avril 2014, a, une fois de plus, plaidé pour le lancement le plus vite possible, d'un véritable dialogue qui «associera tous les acteurs politiques sans exclusion aucune». Car, selon lui, c'est l'absence d'un tel dialogue qui est à l'origine de la crise qu'endure le pays, une crise multidimensionnelle dont les répercussions ont été amorties jusqu'ici par la rente pétrolière. Mais avec la chute des cours de l'or noir, la crainte est là quant à l'aggravation de la crise, notamment sur le plan social, plaidant pour plus de liberté et de démocratie.

Larbi KD

La Cnan réceptionne un autre navire de transport de marchandise

Flotte. La Compagnie nationale de navigation (Cnan) a réceptionné jeudi au port d'Alger un navire de transport de marchandise mis en exploitation pour le compte de sa filiale, Cnan-Nord, dans le cadre du programme de renforcement de la flotte nationale de transport maritime. Construit et mis en service en 2012 par un armateur allemand, le navire d'occasion "Constantine" dispose d'une capacité de transport de 12.600 tonnes ou 700 conteneurs, a indiqué le président du conseil d'administration de Cnan-Nord, Mustapha Ferfera, en marge de la cérémonie de réception du bateau tenue à la gare maritime d'Alger. Ce navire dont l'acquisition a coûté quelque 19 millions de dollars (près de 2 milliards de dinars) "a la particularité de pouvoir transporter plusieurs types de marchandises conteneurisées ou en vrac en plus du transport de céréales", a précisé M. Ferfera.

Il s'agit de la sixième acquisition pour le compte de la Cnan-Nord dans le cadre du programme de renforcement de ses capacités et qui porte sur 18 navires.

Dans le cadre de ce même programme la Cnan-Nord prévoit de réceptionner un cargo neuf avant la fin de l'année en cours parallèlement à la commande d'un autre navire neuf dont la livraison est programmée pour début 2017, selon le même responsable.

Présent à la cérémonie de réception, le ministre des Transports, Boudjema Talai, s'est félicité de cette nouvelle acquisition qui devrait permettre de renforcer les capacités nationales de transport maritime de passagers et de marchandises. Il a mis l'accent, dans ce sens, sur la nécessité de développer la part du pavillon national dans le marché de fret maritime dominé à 97% par les armateurs étrangers.

En 2014, le groupe Cnan avait déjà mis en exploitation quatre (4) navires de marchandises pour satisfaire les besoins de la Cnan Nord.

Il s'agit des navires "Saoura", "Stidia", "Sedrata" et "Kherrata" qui transportent des conteneurs destinés à satisfaire, essentiellement, les besoins en équipements des maîtres d'ouvrage des projets réalisés en Algérie, et ce, à partir des ports d'Anvers (Belgique), de Hambourg (Allemagne), d'Istanbul (Turquie) et de Charleston (Etats-Unis), rappelle-t-on. Grâce à la capacité cumulée de ces cargos, qui avoisine les 50.000 tonnes par rotation, la Cnan compte transporter 25.000 conteneurs en 2015, soit 600.000 tonnes de marchandises.

La mise en exploitation de ces navires s'inscrit au titre du plan de développement de ce groupe qui prévoit l'acquisition d'un total de 25 navires dont 18 cargos pour sa filiale Cnan Nord et sept (7) navires pour Cnan Med.

L'objectif est de satisfaire la demande croissante en termes de transport maritime qui demeure le principal mode d'acheminement (95%) de marchandises importées en Algérie. Le plan vise principalement à augmenter la part des armateurs nationaux à 25% du marché algérien de transport maritime de marchandises hors hydrocarbures à l'horizon 2020.



Le président de l'association des consommateurs (ADIC) à La Cité

«Plutôt se briser que de plier !»

Réaction. *Il se dit déterminé à poursuivre son combat, les intimidations ne lui font pas peur, l'enfant terrible de Bejaia, qui a enflammé la toile ces derniers jours suite à « la plainte déposée par le maire » contre lui pour affichage pro tamazight qu'il accroche chaque jour dans son quartier qui donne directement sur l'avenue principale de la rue de la Liberté de Bejaia. Yanis Adjlia, puisque de lui qu'il s'agit, a vite bénéficié d'un élan de soutien via la toile. La Cité s'est rapproché. Entretien.*

***La Cité* : Qu'en est-il de cette affaire avec le maire ?**

Yanis Adjlia : « Apparemment le premier magistrat de notre vielle est gêné du contenu des banderoles que notre groupe accroche sur le mur de notre quartier qui donne une vue directe sur la rue la plus empruntée à Bejaia. Il nous reproche le fait que nous brandissant des slogans politiques. J'ai reçu un appel de la police (ce n'est même pas par convocation) pour me présenter au commissariat pour une déposition quant à la plainte du maire, je leur ai expliqué que nous sommes une association agréée et que nous avons commencé à placer ces banderoles depuis maintenant 4 ans. »

Peut-on expliquer aux lecteurs le contenu de ces banderoles ?

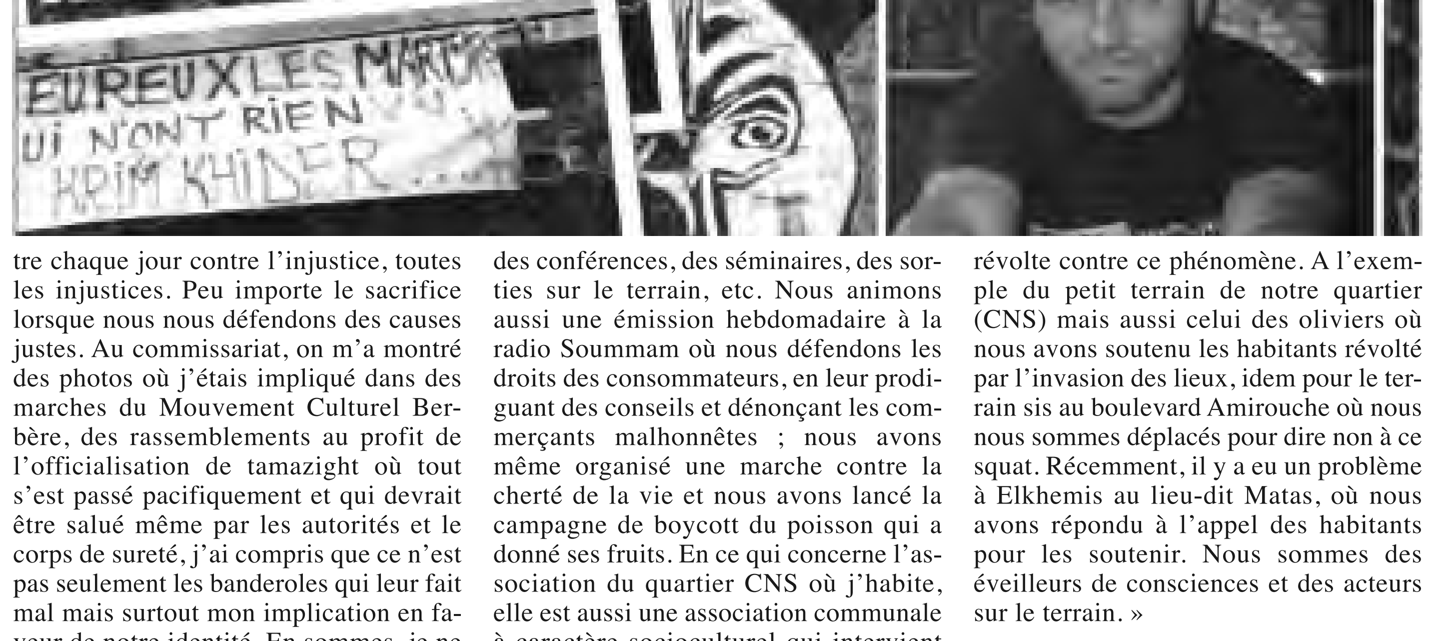
«De diverses sujets, généralement c'est autour de la question identitaire, nous sommes catégorique quant à l'officialisation de la langue amazighe, nous célébrons les dates phares telles que Yennayer, le 20 avril ou l'assassinat de Djaout, Matoub ou Boudiaf. Des banderoles à vocation sociale comme « Lbatata 90 da, sahaaid-koum » ou celle sur la décentralisation où nous avons écrit : « Bgayet travaille, Alger encaisse, Sétif profite ! ». Nous-mêmes avons aussi accroché une banderole contre le 4eme mandat, car nous sommes convaincus de notre droit à la liberté d'expression. »

Et donc ces écriteaux gênent vraiment ?

«Nous sommes citoyens, nous exerçons notre droit constitutionnel arraché avec du sang des martyrs d'octobre 88, si la constitution nous garantit ce droit majeur, je ne vois pas pourquoi des élus qui, au lieu d'œuvrer à l'amélioration du quotidien du citoyens et qui normalement devront nous encourager à s'exprimer mais finalement il s'avère que c'est eux qui nous répriment ! Les commis de l'Etat ne sont pas gênés mais cet élu l'a fait. Pourtant en tant qu'association nous avons travaillé en collaboration qu'il s'agit des volontariats, de la sensibilisation, du reboisement et plantation d'arbre on a été même élu le quartier le plus propre de la ville de Bejaia et j'en passe. La fonction du maire s'avère très difficile, au lieu de s'occuper de moi ou de mon association, il aurait été bénéfique à notre maire de trouver des solutions, par exemples, aux ordures qui rongent notre ville au point où les étrangers se moquent de nous. Vous ne comprenez jamais ma désillusion, je suis déçu non pas parce qu'il a déposé une plainte contre moi mais de la dévalorisation de son statut ! Un maire qui a beaucoup de prérogatives et de pouvoirs qui peuvent changer le quotidien de ses concitoyens ne s'intéresse qu'à interdire le champ de la liberté d'expression dans notre ville. De ce point de vue, il est un commis de l'Etat et non élu des citoyens. »

Cela ne risque-t-il pas d'être un frein à votre action ?

« Au contraire, être militant c'est se battre chaque jour contre l'injustice, toutes les injustices. Peu importe le sacrifice lorsque nous nous défendons des causes justes. Au commissariat, on m'a montré des photos où j'étais impliqué dans des marches du Mouvement Culturel Berbère, des rassemblements au profit de l'officialisation de tamazight où tout s'est passé pacifiquement et qui devrait être salué même par les autorités et le corps de sureté, j'ai compris que ce n'est pas seulement les banderoles qui leur fait mal mais surtout mon implication en faveur de notre identité. En sommes, je ne m'arrêtai pas là, l'histoire retiendra toutes ces prises de positions de tout un chacun. »



Dites-nous donc ce que sont vos activités à l'ADIC et l'association CNS.

«L'ADIC est une association pour la défense et l'information du consommateur, c'est une association communale régie par la loi 12/06. Notre mission est la sensibilisation du consommateur par rapport aux intoxications alimentaires et ce, par des conférences, des séminaires, des sorties sur le terrain, etc. Nous animons aussi une émission hebdomadaire à la radio Soummam où nous défendons les droits des consommateurs, en leur prodiguant des conseils et dénonçant les commerçants malhonnêtes ; nous avons même organisé une marche contre la cherté de la vie et nous avons lancé la campagne de boycott du poisson qui a donné ses fruits. En ce qui concerne l'association du quartier CNS où j'habite, elle est aussi une association communale à caractère socioculturel qui intervient dans la vie courante : la propreté de l'environnement, l'animation culturelle et la sensibilisation des résidents de quartiers … »

Vous êtes aussi impliqué dans les combats contre le bradage des espaces verts.

« Comment rester insensible face à la mafia du foncier qui squattent jusqu'à la moindre parcelle de terrain ? Nous ne nous contentons pas de dénoncer, nous épaulons aussi toute association qui se révolte contre ce phénomène. A l'exemple du petit terrain de notre quartier (CNS) mais aussi celui des oliviers où nous avons soutenu les habitants révolté par l'invasion des lieux, idem pour le terrain sis au boulevard Amirouche où nous nous sommes déplacés pour dire non à ce squat. Récemment, il y a eu un problème à Elkhemis au lieu-dit Matas, où nous avons répondu à l'appel des habitants pour les soutenir. Nous sommes des éveilleurs de consciences et des acteurs sur le terrain. »

Vous n'avez pas reçu de menaces ?

«Si, les menaces sont quotidiennes, j'ai été maintes fois menacé de mort à cause de notre engagement pour les espaces verts menacés, nous dérangeons beaucoup la mafia du foncier, nous sommes déterminés à faire valoir nos engagements advienne pourra ! Plutôt se briser que de se plier. Les intimidations et les menaces ne font que renforcer notre détermination à mener jusqu'au bout ce combat. C'est dans ce climat de menace qu'est intervenue la récente plainte dé-

Le maire de Bejaia s'explique sur la plainte contre Yanis Adjlia

Suite de la page une

Puis, affirmatif, il précise : « ce sont ces membres et ceux d'autres associations qui ont déposé plainte auprès du procureur de la République, reprochant à M Adjlia d'avoir détourné de sa vocation cette association du quartier CNS ; suite à quoi je me suis vu dans l'obligation de réagir en déposant, au nom de l'administration communale, plainte auprès du procureur ».

Notre interlocuteur rejette l'accusation portée contre lui quant à vouloir museler l'expression à travers l'interdiction d'affichage auquel s'adonne cette association à longueur d'année.

Pour rappel, cette association est connue dans la ville de Bejaia, et même au-delà, pour son usage de l'affichage sur les murs de cette cité populaire. Où, à l'initiative de cette association, des écrits fustigeant le pouvoir sont un exercice quasi quotidien.

« Je n'ai pas réagi par rapport aux banderoles accrochées par cette association, mais plutôt à l'attitude de son président de vouloir transformer l'association en parti politique, ce qui est interdit par la loi régissant le mouvement associatif », assure le premier magistrat de cette ville soutenu par des élus avec qui nous nous sommes entretenus à ce sujet.

« C'en est trop ! Ce président est manipulé par certaines personnes connues pour leurs tendances politiques. Lesquelles, en plus de vouloir détourner de sa vocation cette association de quartier, passent leur temps à nous insulter en tant qu'élus, oubliant qu'elles ont fait partie du comité des fêtes de la ville de Bejaia pas loin que l'an passé : c'est de l'ingratitude caractérisée !» martèlent quelques élus n'appartenant pas au même parti que le maire qui, lui, est issu du FLN mais soutenu dans ce genre de situation par la majorité des membres de l'APC, qui, en guise de rappel, nous ont également déclaré : «le président de cette association, lâché par ses propres camarades du même quartier, et qui pour se démarquer définitivement de lui ont crée une autre association, était un abonné du siège communal avant de devenir l'insulteur déclaré du P/APC et de l'ensemble des élus qui, jusque-là, lui accordaient des subventions pour la réussite de sa mission, celle de protéger cette cité CNS».

Dans tous les cas, jamais une association au niveau de la ville de Bejaia n'a eu à ouvrir un conflit avec l'assemblée communale, et jamais cette même assemblée n'a eu à accuser une quelconque association d'être à la merci d'un parti politique.

La polémique ne semble pas pouvoir s'arrêter en si bon chemin.

B. A.

Programme Télé



08:00 Journal
08:15 Sabah el khir ya djazair
10:00 Saidati
11:00 Houb fi qafasse el itiham
12:00 Kayefa souniaat
12:20 El siradj el mounir
12:30 Sahla mahla
13:00 Journal
13:40 Bint echabander
14:30 El dourousse el mouhamadia
15:30 Djoussour
15:45 Moutaat el maida
16:20 Oualid mama
17:00 Journal tamazight
17:30 Voyage dans l'imaginaire
17:50 Biyen chetartek
18:15 Tadar tarbah
18:45 Massabih cirta
19:00 Journal
19:30 Hana fi h'na
19:50 Ki nissa ki ridjal
20:10 Tilawat el coran
20:30 Koulche aadi
20:50 Cercala
21:05 Wassa balek
21:20 Houb fi qafasse el itiham
22:00 Fatima fatma et fatouma
22:30 CAF2015: ESS- USMA
01:00 Rihat zaman
01:30 Journal télévisé
02:00 Redjal el fourqan



09:00 Bonjour d'Algérie
10:30 Culinart
11:00 Moudoun mina el aalem
11:20 Bladi oua nassi
11:35 Boudhou 3
12:00 Journal en français
12:25 Chitaa bared
13:15 Tadj el qor'ane "prime
15:00 El tawre el khariq
15:30 Culinart
16:00 Forssane el qor'ane
16:45 Un lieu un mythe
17:00 Journal en amazigh
17:20 Takder tarbah
17:50 Maximes juridiques
18:00 Journal en français
18:25 En attendant el maghreb
19:00 Journal en arabe
19:35 Le ramadhan et le rire
19:40 Causerie religieuse
20:00 Coran sous titré en français
20:15 C C religieux
20:35 Bladi oua nassi
20:50 Boudhou 3
21:00 Madame joséphine
21:20 Ass rohek
21:40 Dalti
22:00 Chitaa bared
22:45 Safar fi el khayal
23:00 Diar el ghorba

TELEVISION

07:00 Programme enfants
08:00 Programme musical
10:00 Télé-achat
10:30 Programme enfants
12:30 Journal en français
13:30 Journal en berbère
14:00 Théâtre
15:00 Télé-achat
15:45 Programme musical
16:30 Documentaire
17:30 Programme enfants
18:00 Journal en français
19:30 Journal en berbère
20:00 Oeil pour oeil
21:00 Issuraf
22:00 Programme musical
23:00 Reportage

RMC DECOUVERTE HD24

06:40 Champs de bataille 1944 : L'enfer des haies
07:45 D-Day Normandy 1944
08:35 Top Gear
11:35 Wheeler Dealers - occasions à saisir
14:10 Storage wars : adjugé, vendu
18:05 Wheeler Dealers - occasions à saisir
20:45 ALIEN THEORY



08:45 Alerte Cobra
10:35 Walker, Texas ranger
13:15 TMC Info
13:30 Les experts : Manhattan
15:15 Close to home
17:50 Les mystères de l'amour
20:50 NEW YORK SECTION CRIMINELLE
00:25 90' Enquêtes

Chérie 25

12:00 New York 911
14:30 Sous les jupons de l'histoire
17:45 J'ai dit oui à la robe
20:50 LE FANTÔME DE MON EX
22:40 UN HOMME AU PAIR
00:30 J'ai dit oui à la robe
02:10 Programmes de nuit
02:45 Sans tabou
04:15 On remet le couvert

TF1

12:00 Les 12 coups de midi
12:50 L'affiche du jour
13:00 Le journal
13:20 Reportages
15:15 Camping paradis
17:00 Nos chers voisins
17:50 50 mn inside
19:50 Là où je t'emmènerai
19:55 Météo
20:00 Le journal
20:30 Du côté de chez vous
20:35 Loto
20:45 Nos chers voisins
20:55 LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
23:55 NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE
02:35 50 mn inside
04:15 Découverte du monde
04:40 Musiques
04:55 Reportages

france 2

13:00 Journal de 13 h
13:20 13h15, le samedi
13:55 Météo, météo des plages
14:00 Mon envoyé spécial
14:45 Non élucidé
16:25 Secrets d'histoire
18:10 Pyramide
18:50 Mot de passe
20:00 Journal de 20 h
20:40 Parents mode d'emploi
20:50 Météo, météo des plages
20:55 FORT BOYARD
23:10 ON N'EST PAS COUCHÉ
02:25 Déconne cheese
02:30 Grand public, grand format
04:00 Le regard du singe
04:20 20 ans à Moscou
05:25 Talons aiguilles et bottes de paille

france 3

12:00 Le 12/13
12:55 Météo à la carte, le Samedi
13:25 Les Grands du rire
15:00 En course sur France 3
15:20 Championnats de France de cyclisme sur route
16:50 Expression directe
16:55 Les carnets de Julie
17:55 Questions pour un super champion
18:45 La famille Millevoies, à chacun son métier
19:00 Le 19/20
20:05 Tout le sport
20:10 Ma maison s'agrandit, se rénove
20:20 Zorro
20:45 Météo des plages
20:50 CRIMES ET BOTANIQUE
21:45 Crimes et botanique
22:40 Soir 3
23:05 ENQUÊTES RÉSERVÉES
23:50 Enquêtes réservées
00:45 Du côté de chez Dave, l'intégrale
01:55 Les carnets de Julie
02:50 Thalassa
04:40 Les Matinales
05:10 Questions pour un super champion

CANAL+

06:25 The spoils of Babylon
07:10 Filles d'aujourd'hui
07:20 Les Guignols de l'info
07:30 Zapping
07:35 Le petit journal
08:05 Les combattants
09:40 Le tube
10:20 True detective
12:15 La table de Mimi
12:45 Le JT
13:00 Zapping
13:10 Le tube
13:55 L'effet papillon
14:30 Les gardiens de la galaxie
16:30 Le journal des jeux vidéo
16:55 Edge of tomorrow
18:45 Zapping
18:55 Le JT
19:10 Salut les terriens !
20:30 Made in Groland
20:55 BLACK STORM
22:25 HARD
23:50 The baby
01:20 Mona blonde
01:30 Rencontres de cinéma
01:50 Black coal
03:40 Surprises
03:50 Super rugby
05:30 La table de Mimi
05:55 Barbie en super princesse



10:15 Les mille et une Turquie
14:00 Yourope
14:25 Entre Terre et ciel
15:10 Jardins royaux
17:25 Engadine : la beauté sauvage des Grisons
18:10 Cuisines des terroirs
18:55 Arte reportage
19:30 Le dessous des cartes
19:45 Arte Journal
20:00 360°-Géo
20:45 Tout est vrai (ou presque)
20:50 CHRISTINE DE SUÈDE - UNE REINE LIBRE
22:20 TELLEMENT GAY ! - HOMOSEXUALITÉ & POP CULTURE
23:15 Tracks
00:00 Berlin live : Texas
01:00 Santo et Blue Demon contre Dracula et le Loup-garou
02:35 Les nouvelles migrations
05:00 Court-circuit
05:55 Haramiste

M6

12:45 Le 12.45
13:05 Les rois du camping
17:30 Un trésor dans votre maison
19:45 Le 19.45
20:10 Scènes de ménages
20:55 THE GLADES
02:00 Sons of anarchy

5

12:25 Les escapades de Petitrenaud
13:00 C à vous le meilleur
14:00 Devenir lion
14:30 Boubandjida, au coeur de la brousse
15:25 Les dessous de
16:20 Planète insolite
17:10 Champions de France
17:15 Guépards : l'aventure de la vie
18:10 Je serai un homme
19:00 Atome sweet home
20:00 Une maison, un écrivain
20:35 ÉCHAPPEES BELLES
22:10 NUS & CULOTTÉS
23:00 Terres de glace
23:50 Les secrets de l'Égypte antique
00:40 La tournée des popotes
01:35 Chien skateur et dauphins devins
02:25 Mystères maritimes - Affaires classées
03:00 La nuit France 5
05:55 Dans les coulisses du grand hôtel Claridge's

4

13:35 Consomag
13:45 Une saison au zoo 3
16:15 Une saison au zoo
17:10 Hyphen Hyphen
17:20 L'odyssée de l'espèce
18:55 Champions de France
19:00 Un gars, une fille
20:45 Hyphen Hyphen
20:50 PLANÈTE DINOSAURES
21:20 Planète dinosaures
21:45 Planète dinosaures
22:15 VOYAGE AUX ORIGINES DE LA TERRE
23:45 Doctor Who
00:30 Monte le son, la compilation
00:55 Monte le son, les sessions
01:00 Monte le son, le live - Francofolies 2013
04:55 Un gars, une fille



13:40 Victime du silence
15:20 Un berceau vide
17:00 L'homme qui nous a trahies
18:45 Direct Auto
20:45 D8 le JT
20:55 LA TÉLÉ DES INCONNUS



12:40 Ma famille d'abord
16:30 Le meilleur de Golden Moustache
16:40 Soda
20:00 Talent tout neuf
20:05 Les Simpson
21:50 FOOTBALL FÉMININ : AUSTRALIE / JAPON
00:10 Les Simpson
01:20 Football féminin : Angleterre / Canada



09:50 Le destin de Lisa
10:20 Les enquêtes impossibles
13:30 Tempête de lave
15:05 La montagne en colère
16:40 Stonehenge Apocalypse
18:25 Appels d'urgence
19:25 Appels d'urgence
20:40 NT1 Infos
20:50 CHRONIQUES CRIMINELLES
03:40 Programmes de nuit
05:45 Violetta



12:30 Magic : famille féérique
13:20 Winx club
13:50 Mia et moi
14:45 Monster high
16:10 Pokemon
16:40 Transformers robots in disguise : mission secrète
17:05 Power rangers super megaforce
17:30 Sonic Boom
18:00 Magic : famille féérique
18:50 Hubert et Takako
19:40 Zig et Sharko
20:35 G ciné
20:45 TOTAL WIPE OUT MADE IN USA
01:00 Rekkit
01:40 Inspecteur Gadget
02:10 Magic : famille féérique
02:35 Magic : famille féérique
03:00 Rosie
03:05 Rosie
03:10 Gawayn
03:20 Gawayn
03:35 Atomic Betty
03:45 Atomic Betty
04:00 Corneil et Bernie
04:10 Corneil et Bernie
04:25 Ratz
04:35 Ratz
04:50 Shuriken school : académie des ninjas
05:15 Les Zinzins de l'espace
05:25 Les Zinzins de l'espace



Les jihadistes de l'EI tuent 120 civils à Kobané

Terrorisme. *Au moins 120 civils ont été tués à Kobané depuis le lancement jeudi d'une attaque surprise menée par l'EI. Une ONG et des militants évoquent un véritable «massacre».*

La situation restait très tendue vendredi à Kobané, où des jihadistes étaient retranchés dans des immeubles et utilisaient des civils comme boucliers humains, au lendemain de l'attaque surprise du groupe Etat islamique (EI) menée dans la ville kurde, qui a fait au moins 120 morts. «Il y aurait au moins 70 civils pris en otage», a déclaré Mostafa Ali, un journaliste local originaire de Kobané et qui se trouve aux abords de la ville. Selon lui, les combattants kurdes «encerclent les immeubles mais n'osent pas tirer pour ne pas mettre en péril la vie des civils».

L'EI a surpris en lançant jeudi une attaque, au moyen de trois attentats suicide, sur cette ville où il avait subi en janvier son premier revers depuis le début de son expansion en Syrie. Cette attaque est, selon des analystes, une «vengeance» et une «opération de diversion» de la part des jihadistes qui ont subi une série de défaites ces derniers jours de la part des Unités de protection du peuple kurde (YPG) dans le nord de la Syrie.

«Selon des sources médicales et des résidents dans la ville de Kobané, 120 civils ont été exécutés par l'EI dans leurs maisons, tués par les roquettes du groupe ou par ses tireurs embusqués» depuis jeudi, a indiqué Rami Abdel Rahmane, directeur de l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), accusant le groupe jihadiste d'avoir perpétré l'un de ses «pires massacres» en Syrie.

À cela s'ajoutent 26 civils exécutés jeudi dans un village proche de Kobané, d'après l'OSDH qui dispose d'un large réseau de sources.

«Quand ils sont entrés dans la ville, les jihadistes ont pris position dans des immeubles aux entrées sud-est et sud-ouest et ils ont tiré sur tout ce qui bougeait», a indiqué Rami Abdel Rahmane. «Des corps de civils, dont des femmes et des enfants, ont été retrouvés dans les maisons, exécutés par balles, beaucoup d'autres dans les rues». «Les jihadistes ne veulent pas contrôler la ville, ils viennent juste pour tuer le plus grand nombre de civils de la pire manière», a affirmé de son côté Mostafa Ali.

D'après l'Observatoire, des centaines de civils ont quitté la ville depuis l'assaut de l'EI, un groupe accusé par l'ONU de crimes contre l'Humanité. Un militant kurde, Arin Sheikhmos a également accusé l'EI d'avoir perpétré «un massacre», affirmant que «chaque famille à Kobané a perdu un de ses membres jeudi». Les YPG ont interdit aux habitants de circuler en raison de la présence de nombreux tireurs embusqués de l'EI, selon Rami Abdel Rahmane.

En janvier, avec l'aide des frappes aériennes de la coalition menée par les Etats-Unis, les YPG avaient chassé l'EI de cette ville frontalière de la Turquie, après quatre mois de combats. L'attaque de Kobané intervient après les défaites de l'EI dans le nord de la Syrie face aux YPG, qui lui ont arraché Tall Abyad, ville frontalière de la Turquie, et se trouvent à 56 km au nord de Raqa, principal fief des jihadistes en Syrie.

Controverses : *un officiel US accuse Damas de soutenir Daesh*

Il y a quelques mois, la presse du Golfe a accusé Damas d'acheter à Daesh du pétrole qu'il lui volait.

Le général Salim Idris, ministre de la Défense du gouvernement provisoire de la Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution, a accusé l'Armée arabe syrienne d'avoir délégué 180 officiers pour combattre au sein de Daesh.

L'ambassade des États-Unis à Damas, qui a repris son fonctionnement depuis Washington sur le web, a diffusé le soir du 1er juin 2015 (c'est-à-dire avec le décalage horaire juste avant la réunion de la Coalition anti-Daesh à Paris) des messages Twitter accusant sans indice, ni logique, la Syrie de soutenir Daesh.

Cette campagne vise à transformer la Coalition anti-Daesh en une Alliance pour renverser la République arabe syrienne.

En bonne propagande, elle mêle le vrai au faux pour semer le doute.

Poutine a appelé Obama jeudi pour parler Ukraine, Moyen-Orient

Le président russe Vladimir Poutine a téléphoné jeudi à son homologue américain Barack Obama pour discuter des développements au Moyen-Orient, notamment liés au groupe jihadiste Etat islamique, et de la situation en Ukraine, a indiqué la Maison Blanche dans un communiqué.

Les deux chefs d'Etat ont également discuté de la «situation de plus en plus dangereuse en Syrie», et souligné l'importance de maintenir «l'unité» des puissances internationales dans les tractations avec l'Iran destinées à éviter qu'il ne se dote de l'arme nucléaire.

L'Iran et le groupe «5+1» (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Allemagne) entrent cette fin de semaine à Vienne, sans garantie de succès, dans la dernière ligne droite d'un marathon de négociations pour solder le très épineux dossier nucléaire iranien avant la date butoir du 30 juin.

Par ailleurs, selon la Maison Blanche, les deux hommes ont évoqué «la nécessité» de contrecarrer le groupe ultra-radical Etat islamique, qui contrôle des pans entiers de territoires en Irak et en Syrie.

De son côté, Barack Obama a de nouveau insisté sur le fait que Moscou se devait de «respecter ses engagements» dans le cadre des accords de Minsk pour régler le conflit en Ukraine.

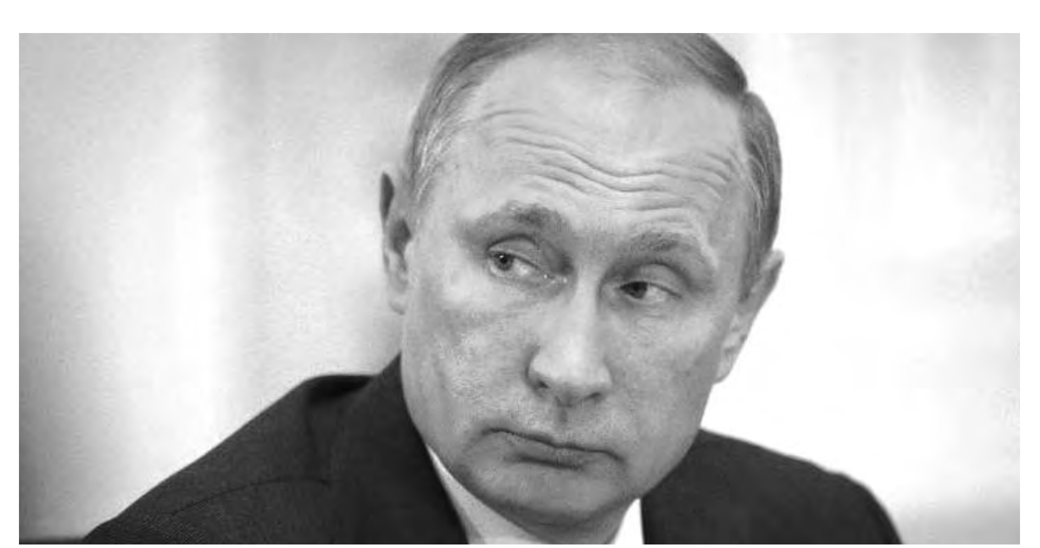
Il s'agit en particulier pour la Russie «de retirer la totalité des troupes et des équipements russes déployés sur le territoire ukrainien», a relevé l'exécutif américain.

Moscou dément être impliqué dans ce conflit entre Kiev et des séparatistes pro-russes, qui a fait plus de 6.400 morts depuis avril 2014.

«L'affirmation erronée concernant la présence de troupes russes est, malheureusement, relayée par différents chefs d'Etat occidentaux, et à chaque fois la Russie donne des explications sur ce point. Le président Poutine l'a fait à nouveau cette fois-ci», a pour sa part déclaré le porte-parole du Kremlin Dmitri Peskov.

Il a néanmoins jugé la conversation «suffisamment constructive», notamment dans le sens où les deux chefs d'Etat ont reconnu qu'il «n'y a pas d'alternative au dialogue et à la discussion à propos des différents problèmes» auxquels ils sont confrontés.

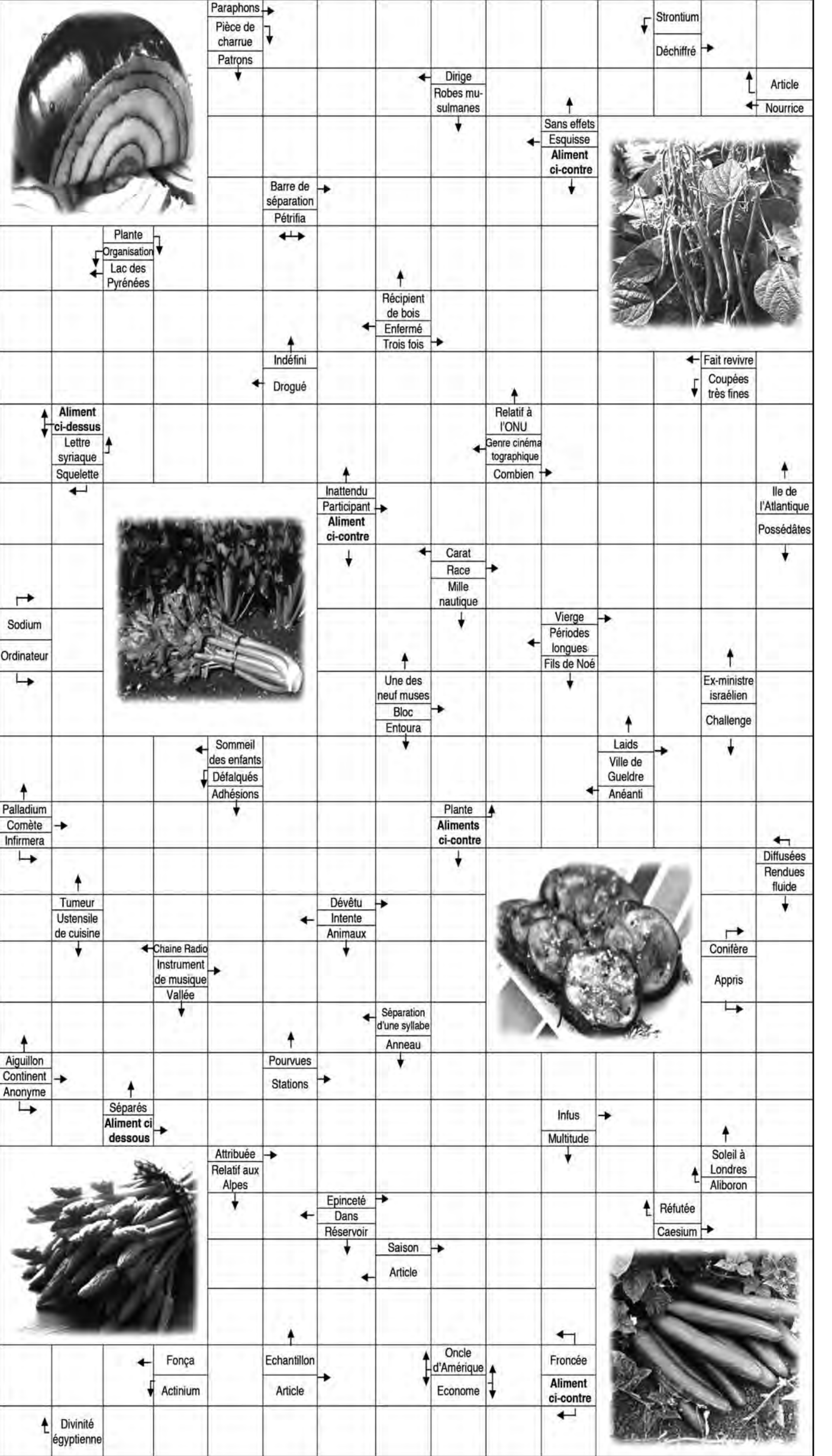
En dépit de la trêve instaurée le 15 février, après la signature des accords de paix de Minsk 2, l'est de l'Ukraine a connu une flambée de violences début juin. Leur intensité a diminué par la suite mais des affrontements meurtriers ont encore lieu régulièrement.



Mots Fléchés Géants N° 648



Sadi
Djouder



THEME
Aliments faibles en calories

Connaissez-vous les aliments à calories négatives qui vous permettront de calmer votre faim sans culpabiliser. Ces aliments consomment plus de calories dans votre organisme qu'ils n'en apportent.

Cela ne doit cependant pas vous empêcher de garder une alimentation variée et équilibrée pour vous maintenir en forme avec le sourire. Envie de les découvrir ?



Solution MFG N° 647

C	A	L	I	B	R	E	■	R	E	L	E	V	E	S
A	N	I	S	E	■	T	R	A	M	■	C	O	D	E
L	A	M	E	■	S	I	A	M	■	C	H	I	E	N
A	L	E	■	K	I	E	V	■	P	R	I	E	N	T
M	E	■	B	A	T	R	A	C	I	E	N	S	■	E
A	■	A	R	M	E	■	L	E	S	T	E	■	O	N
R	U	S	A	I	■	P	E	N	S	E	■	S	U	C
■	R	I	S	■	V	E	R	S	E	■	M	I	T	E
A	N	E	■	R	I	S	E	E	■	S	U	E	R	■
N	E	■	N	O	T	E	Z	■	I	N	E	G	A	L
T	■	M	A	U	R	E	■	P	R	O	T	E	G	E
I	N	E	R	T	E	■	C	H	E	B	S	■	E	N
C	I	D	R	E	■	L	I	A	N	E	■	R	U	T
I	N	I	E	■	S	A	B	R	E	■	T	A	X	E
P	A	T	■	T	O	I	L	E	■	L	E	T	■	U
E	S	■	F	A	U	N	E	■	T	E	N	T	E	R
E	■	P	O	R	T	E	■	J	A	G	U	A	R	S
S	A	I	N	T	E	■	M	O	I	S	■	C	R	■
■	T	E	T	E	■	N	O	U	S	■	C	H	A	R
S	O	U	E	■	C	O	N	E	■	A	L	E	S	E
A	U	X	■	O	I	N	T	■	G	R	E	S	■	S
U	T	■	A	G	R	E	A	B	L	E	S	■	S	U
N	■	A	C	R	E	■	G	O	U	S	■	T	E	L
I	O	N	I	E	■	A	N	T	E	■	L	O	U	T
E	D	E	N	■	N	I	E	T	■	M	E	U	L	E
R	E	T	E	N	I	R	■	E	N	I	V	R	E	R

Les miracles scientifiques du Coran

Dieu a envoyé Son dernier prophète (Mohammed qsssl) avec plusieurs miracles et signes prouvant qu'il est un véritable prophète envoyé par Dieu. De la même façon, Dieu a fortifié Sa dernière révélation, le Coran, avec de nombreux miracles qui prouvent que ce Coran est la parole de Dieu, révélée par Lui, et qu'il n'a pas été rédigé par des hommes.

L'étude des divers types de nuages a permis aux scientifiques de réaliser que la formation et l'aspect des nuages de pluie sont régis selon des systèmes bien précis et suivent certaines étapes qui varient selon les types de vents et de nuages. Un des types de nuages de pluie est le cumulo-nimbus. Les météorologues ont étudié la formation des cumulo-nimbus et la façon dont ils produisent la pluie, la grêle et les éclairs.

Ce que dit le Coran au sujet des nuages

Ils ont découvert que les cumulo-nimbus passent à travers les différentes étapes suivantes pour produire de la pluie:

1) Les nuages sont poussés par le vent: Les cumulo-nimbus commencent à se former lorsque le vent pousse des fragments de nuages (cumulus) vers une aire où ces nuages convergent (voir illustrations 17 et 18).
2) Les nuages se rassemblent: Ensuite les fragments de nuages se rassemblent pour former un nuage plus gros1 (voir illustrations 18 et 19).
3) Le nuage se développe en hauteur: Lorsque les petits nuages se rassemblent, les courants d'air ascendants augmentent à l'intérieur du gros nuage nouvellement formé. Les courants d'air ascendants qui sont situés près du centre du nuage sont plus forts que ceux situés près des bords.2 Ces courants d'air ascendants provoquent le développement en hauteur du nuage, formant une structure en forme d'enclume (voir illustrations 19 (B), 20, et 21). Ce développement en hauteur fait en sorte que le nuage s'étend jusqu'à des régions plus froides de l'atmosphère, et c'est là que des gouttes d'eau et des grêlons se forment et augmentent de volume. Lorsque ces gouttes d'eau et ces grêlons deviennent trop lourds pour être soutenus par les courants d'air ascendants, ils commencent à tomber du nuage sous forme de pluie et de grêle.3

Dieu a dit, dans le Coran :

«N'as-tu pas vu que Dieu pousse les nuages? Ensuite Il les réunit et Il en fait un amas, et tu vois la pluie sortir de son sein.»

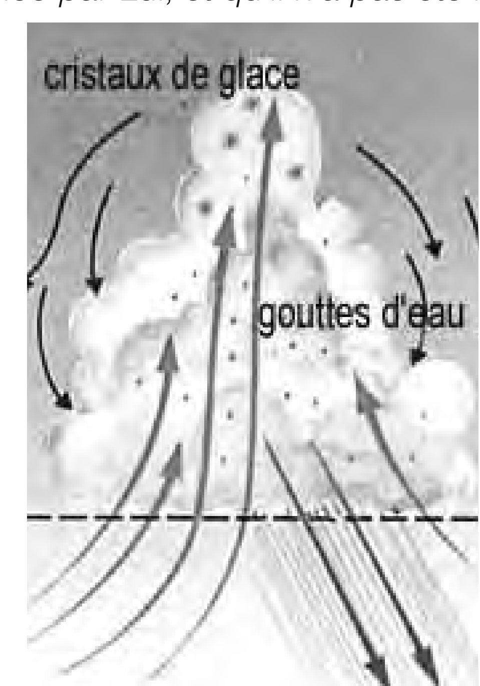
(Coran, 24:43)

Ce n'est que récemment que les météorologues ont découvert ces détails sur la formation, la structure et la fonction des nuages, en utilisant des équipements de pointe tels que des avions, des satellites, des ordinateurs, des ballons d'essai, etc. pour étudier les directions du vent, mesurer l'humidité et ses variations, et pour déterminer les niveaux et les variations de la pression atmosphérique.4 Le verset précédent, après avoir mentionné les nuages et la pluie, parle de la grêle et des éclairs:

«...Et Il fait descendre, du ciel, de la grêle provenant de nuages comparables à des montagnes. Il en frappe qui Il veut et l'écarte de qui Il veut. Peu s'en faut que l'éclat de son éclair ne ravisse la vue.»

(Coran, 24:43)

Les météorologues ont découvert que ces cumulo-nimbus, desquels tombe la grêle, atteignent une hauteur variant entre 25 000 et 30 000 pieds (7600 à 9100 mètres) , ou 4.7 à 5.7 milles (7,5 à 9,2 kilomètres),5 une hauteur rappelant celle des montagnes, comme le dit le Coran : «...Et Il fait descendre, du ciel, de la grêle provenant de nuages comparables à des montagnes.»



Ce verset peut nous amener à nous poser la question suivante: pourquoi est-il dit, dans ce verset, "son éclair" en parlant de la grêle? Cela signifie-t-il que la grêle est la cause principale de la formation de l'éclair? Voici ce que le livre Meteorology Today (La météorologie d'aujourd'hui) dit à ce sujet. Il dit qu'un nuage devient électrifié lorsque les grains de grêle traversent une partie du nuage où circulent des gouttelettes très froides et des cristaux de glace.

Lorsque les gouttelettes heurtent les grains de grêle, elles gèlent à leur contact et libèrent en même temps de la chaleur latente. Cela fait en sorte que la surface des grains de grêle reste plus chaude que celle des cristaux de glace environnants.

Lorsque les grains de grêle entrent en contact avec les cristaux de glace, un phénomène important se produit: des électrons circulent de l'objet le plus chaud à l'objet le plus froid.

C'est alors que les grains de grêle deviennent négativement chargés. La même chose se produit lorsque des gouttelettes très froides entrent en contact avec des grains de grêle et que de minuscules éclats de glace chargés positivement se détachent. Ces particules positivement chargées, qui sont plus légères, sont alors transportées dans la partie supérieure du nuage par les courants d'air ascendants.

La grêle, qui est restée avec une charge négative, descend dans la partie inférieure du nuage; cette partie devient donc négativement chargée. Ces charges négatives sont alors déchargées sous forme d'éclairs.6 Nous pouvons conclure de cette explication que la grêle est la cause principale de la formation de l'éclair.

Ces informations sur la formation des éclairs n'ont été découvertes que récemment. Jusqu'en l'an 1600, les idées d'Aristote sur la météorologie étaient dominantes. Il croyait, par exemple, que l'atmosphère contenait deux sortes d'émanations, l'une humide, l'autre sèche.

Il affirmait également que le tonnerre était le bruit de la collision entre l'émanation sèche et les nuages environnants, et que l'éclair était l'inflammation de l'émanation sèche à l'aide d'un faible feu de forme amincie.7 Ce sont là quelques idées sur la météorologie qui étaient dominantes à l'époque de la révélation du Coran, il y a quatorze siècles.

Hadith...

■ Le Messager d'Allah (paix et benediction de Dieu sur lui) a dit : «Les prophètes sont frères d'un même père, leurs mères sont différentes, mais leur religion est une.» Rapporté par Boukhâry.

■ Le Messager d'Allah (paix et benediction de Dieu sur lui) a dit : «Peu s'en faut que les gens s'interrogent entre eux jusqu'à ce que l'un d'eux s'écrie : Allah a créé les créatures, mais qui a créé Allah ? S'ils disent cela, dites donc : Allah est unique, il est le seul à être imploré pour ce que nous désirons, il n'a jamais engendré, ni n'a été engendré et nul ne lui est égal. Puis, qu'il crachouille trois fois à sa gauche et qu'il demande protection contre le diable.» Rapporté par Aboû Dawoûd et authentifié par Albâny.

■ Le Messager d'Allah (paix et benediction de Dieu sur lui) a dit : «Autant il est impossible de cueillir du raisin d'une plante épineuse, autant les pervers n'accéderont pas aux demeures des vertueux dans l'au-delà. Empruntez le chemin que vous désirez, mais (sachez que) n'importe quel chemin emprunté vous mènera chez ceux que vous avez suivis». Rapporté par ibn 'Assâkir et authentifié par Albâny.

■ Le Messager d'Allah (paix et benediction de Dieu sur lui) a dit : «La recherche de la subsistance alors qu'elle est lui déjà prédestinée occupe plus la personne que la recherche d'une bonne vie (en appliquant les bonnes œuvres).» Rapporté par Tabarâny et authentifié par Albâny.

Grandes dates et occasions musulmanes

Suite de la page 9

Dieu révéla ainsi à son serviteur ce qu'il révéla. Le cœur n'a pas menti en ce qu'il a vu. Le prendrez-vous à partie parce qu'Il voit ? Et certes, Il l'a vu une autre fois près du Lotus de la limite, non loin de l'asile paradisiaque. Lorsque le Lotus fut couvert par ce qui le couvre ! Le regard ne dévia point et n'outrepassa point. Des signes de Son seigneur, il vit les plus grands ».

C'est dans cette nuit à l'endroit sublime que Dieu lui donna l'ordre d'exiger des croyants 50 prières par jour, réduites progressivement à cinq par jour, mais comptées 50 prières en mérite… Ensuite le Prophète redescend sur Beit Al Maqdis (à Jérusalem), enfourche à nouveau la monture ailée et de là rentre à la Mecque.

Cet événement a eu lieu le 27 du mois de Radjab de l'année 620 (un an et demi avant l'hégire). L'événement se place après « L'Année du Chagrin « (619-620) ('âm Al-Huzn) (en l'an 10 de la mission du Prophète) année au cours de laquelle le Prophète perdit ses meilleurs soutiens, son épouse Khadija, mère des croyants et son oncle et protecteur Abû Tâlib. Après avoir passé trois années d'exclusion et de réclusion durant lesquelles il a souffert de famine et de privations. *Laylat al qadr/ la nuit de la valeur : c'est la nuit de la célébration de la révélation du Coran à Muhammad (paix et salut sur lui), une nuit équivalente à plus de mille mois dans son mérite. Elle a lieu dans la dernière décade du mois béni de Ramadan.

*Le 1er du mois de Chawwâl : correspond à 'Îd al-Fitr/Petite Fête : c'est la fête de la fin du mois béni de Ramadan. Après une prière matinale à la mosquée, la famille, les voisins, les amis échangent des cadeaux et partagent des repas festifs.

*Dhul-hidjja : C'est l'un des mois du grand pèlerinage (hadjj) à la Mecque. Les 10 premiers jours de ce mois sacré sont les jours où les actes sont les plus récompensés, Dieu a même juré dans le Coran (sourate Al-fajr) par ces 10 nuits. Ibn 'Abbâs rapporte: « Le Prophète - Paix et salut d'Allah sur lui - a dit : « Il n'y a pas d'œuvres meilleures que celles faites en ces 10 jours. « Les Compagnons dirent : « Même pas le Jihâd ? » Il dit : « Même pas le Jihâd, sauf un homme qui sortirait risquant sa vie et ses biens et qui ne reviendrait avec rien (c.à.d. qu'il y perdrait sa vie et sa fortune).» Rapporté par Al-Bukhârî.

*Le 9éme jour du mois sacré Dhul-hidjja : c'est le jour de la station de 'Arafât : le pilier le plus important du grand pèlerinage : il est très méritoire de jeûner ce jour (pour les non pèlerins). Le Prophète (paix et salut soient sur lui) dit: «Je compte sur Allah pour que le jeûne observé le jour d'Arafa expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et pour que le jeûne du jour d'Ashoura expie les péchés commis pendant l'année précédente. «(Rapporté par Mouslim,1162.)

*Le 10éme jour du mois sacré Dhul-hidjja : correspond à 'Îd al-Adhâ/la fête du sacrifice : Cette grande fête est célébrée dans tout le monde musulman et indique la fin du pèlerinage à la Mecque; on sacrifie une bête (un mouton ou un caprin ou un bovin ou un camélidé) et on donne de la viande aux pauvres. Il est recommandé pendant ce jour de fête et les deux jours qui le suivent de multiplier les invocations : entre autre dire Allahu akbar (3 fois après la fin de chaque prière pendant les trois jours) et invoquer la gloire et la louange du Seigneur...Ainsi il est méritoire le Takbîr (3 Allahu Akbar) après chaque fin de prière obligatoire durant les quatre jours de la fête : le dixième (à partir du Zuhr), le onzième, le douzième et après le Subh du treizième du dernier mois de l'hégire : à savoir que les dix premiers jours du mois sacré de Dhul-Hidja sont bénis et il convient de faire pendant ces jours plus d'actes méritoires et d'invocations. Il est recommandé aussi de montrer les signes de joie et du bonheur et de les partager avec la famille, les proches et les voisins… Les visites mutuelles pour augmenter l'amour et consolider les liens, sont aussi très recommandées pendant cette fête....

Notez bien : il est interdit de jeûner le jour du Îd al-Adhâ/la fête du sacrifice et les deux jours qui le suivent et il est interdit aussi de jeûner le jour de 'Îd al-Fitr/la Petite Fête.

Saha ftourkoum.
Le jeûneur

CUISINE

Poulet indien

Ingrédients :
pour la purée :
- 5 pommes de terres moyennes
- 2 gousses d'ail
- 1/2 c a café de poivre noir
- sel
- 1 c a soupe de beurre
- 2 portion de fromage frais
- un peu de lait

pour le poulet a la sauce indienne :
- 2 cuisses de poulet entière
- 2 gousses d'ail
- 1 cm de gingembre frais
- 3 c a soupe de yaourt naturel
- 1 c a café de poudre de chili (piment fort)
- 1/2 c a café de poudre Coriandre / Ail
- 1/2 c a café de sel (ajoutez plus au besoin)
- 1/2 verre d'eau
- 2 c a soupe d'huile d'olive

Préparation du poulet a la sauce indienne :
- dans un moule en pyrex avec son couvercle si possible, mettre les morceaux de poulet
- ajoutez le yaourt, les épices, le gingembre coupé finement, l'ail coupé finement, l'huile,
- mélangez un peu, couvrir avec l'eau,
- couvrir et placez dans un four préchauffé
- a la cuisson du poulet, enlevez le couvercle et laissez le poulet prendre la couleur doré
- enlevez le poulet et laissez la sauce réduire

préparation de la purée :
- nettoyez, épluchez et coupez les pommes de terre en cube
- placez l'eau dans une eau salée
- ajoutez les gousses d'ail coupés en deux et le poivre noir
- laissez cuire
- vers la fin de la cuisson de la pomme de terre, enlevez le surplus de l'eau de cuisson, et mettre de cote
- a l'aide d'un batteur électrique, fouettez tout en écrasant la pomme de terre en purée
- ajoutez le fromage et le beurre, fouettez encore
- ajoutez en intercalant, 1 c a soupe de lait, et une cuillère a soupe d'eau de cuisson jusqu'a avoir une purée bien légère, mais pas coulante
- vous pouvez vous en passez de lait, et utilisez seulement l'eau de cuisson

servir votre purée accompagnée de la sauce indienne .

Chorba beida (soupe blanche algéroise)



Ingrédient (6 personnes) :
- 500g de poulet de cubes (pour ceux qui aiment,ajouter des abats)ou viande d'agneau.
- 1 oignon
- 1 bonne poignée de pois-chiche (trempés la veille)
- 1c à s de beurre salé(smen)
- 1c à c de sel
- 1/4c à c de poivre noir
- 1/4c à c de cannelle
- 1 poignée de persil ciselé
- 1 jaune d'œuf
- 1 jus de citron
- 1 bonne poignée de vermicelle
- Eau

Les étapes :
- Mettre les morceaux de poulet dans une marmite,raper dessus l'oignon,ajouter le beurre salé,le sel,le poivre,la cannelle et une tasse d'eau. Faire revenir 10min,recouvrir d'eau,ajouter les pois-chiche et faire cuire 40min (20min si c'est une cocotte minute).
- Aprés ce temps,jeter le vermicelle et laisser mijoter 10min à feu doux.
- Prélever une louche de cette sauce dans un bol,y ajouter le jus de citron,le persil haché,le jaune d'oeuf et melanger à la fourchette,avant de verser cette préparation dans la marmite.
- Eteindre le feu aussitôt.
- Servir cette soupe bien chaude,saupoudrée de persil ciselé.

Boukala du jour :

Ghrest yasmine fi wast elbit aroukha skendjir wa trafha zenjar temnit min khalki nzor maa elziar , Nzour kbar el nabi el hachemi el mokhtar .

Salade aux artichauts et aux betteraves



Ingrédients :
- 300 gr d'artichauts en conserve (ou bien frais cuit a l'eau salée avec le jus de citron)
- 1 betterave cuite a l'eau salée
- quelques olives noires
- 3 cuillères a soupe de vinaigre
- 1 cuillère a soupe de jus de citron
- 1 cuillère a café de moutarde
- sel
- poivre
- poivre grossièrement moulu
- feuilles de persil pour décorer

Les étapes :
- Coupez vos artichauts en deux ou en quatre selon la taille, et les mettre dans votre plat a servir.
- Ajoutez la betterave coupée en cubes.
- Décorez avec les olives et les feuilles de persil.
- Préparez la vinaigrette.
- Mélangez ensemble tout les ingrédients dans un petit bol avec une fourchette.
- Versez cette dernière sur votre salade, et saupoudrez de poivre grossièrement moulu.

Mouhalabiya a la noix de coco



Ingrédients :
- 750 ml de lait
- 45 gr de maïzena
- 85 g de sucre
- 4cuillères a soupe d'eau de fleure d'oranger
- 30 gr de noix de coco en poudre
- Pour la décoration
- 4 cuillères soupe de pistaches grossièrement moulus
- 4 cuillères a soupe de noix de coco grillées
- quelques pistaches entières

Préparation :
- Dans une casserole, mettre le lait ,le sucre, l'amidon, l'eau de fleur d'oranger et noix de coco.
- bien mélanger avec le fouet.
- Mettre la casserole sur le feu doux, en remuant de temps en temps jusqu'à épaississement.
- Verser immédiatement dans vos verrines, couvrir et laisser totalement refroidir.
- Décorer selon votre goût et selon vos moyens.

Distinction : *le Grand Prix El Hachemi-Guerouabi ouvert aux candidats de toute l'Algérie*

La 2ème édition du "Grand Prix El Hachemi Guerouabi" de la musique chaâbi, prévu à Alger du 29 juin au 2 juillet prochain s'ouvre aux postulants de toutes les régions d'Algérie, a annoncé jeudi l'Association culturelle El Hachemi-Guerouabi dans un communiqué.

Les présélections se dérouleront les trois premiers jours de la compétition sous le regard d'un jury composé d'artistes connus dont Smaïl Hani, Mustapha Bouafia et Abdelmadjid Meskoud qui appréciera le rendu des candidats du centre de l'est et de l'ouest algériens. Fondé en 2014, le Grand Prix El Hachemi-Guerouabi de la musique chaâbi est destiné à "susciter l'éclosion d'artistes aux talents prometteurs" dans le registre de la musique chaâbi, indique le communiqué.

Organisé par l'Association éponyme, agréée en 2012, en collaboration avec le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et du Sport, le Grand Prix El Hachemi-Guerouabi récompense la meilleure voix de l'année dans la perspective de perpétuer l'œuvre du regretté El Hachemi Guerouabi.

El Hachemi Guerouabi, un des grands maîtres de la chanson chaâbi, est décédé en juillet 2006.

Allalou, le fondateur du théâtre populaire algérien

Par Mohamed Ghriss

Evocation. *«Qui a été le créateur du théâtre algérien?» écrit Mahieddine Bachtazi dans ses mémoires (SNED, Alger 1968) , poursuivant : «Les uns diront Ksentini , d'autres Allalou d'autre enfin citeront Bachtarzi et tous ont en fin de compte raison».*

Rachid Ksentini a été le créateur du théâtre algérien en ce sens qu'il lui a apporté, le premier, une personnalité spécifiquement sienne, que par sa « nature » extraordinaire d'acteur comique, il l'a doté d'un type qui n'était emprunté à aucun autre théâtre, et que le public se reconnaissant en ce personnage, a trouvé en lui « son » acteur.

Bachtarzi, pour sa part, a été « l'ouvrier de ce théâtre, assemblant petit à petit, comme il le dit dans son ouvrage, les matériaux qui devaient le constituer, luttant au jour le jour pendant des années contre toutes les difficultés qui lui barraient la route, tirant pour lui du néant des auteurs, des acteurs, et ce qui ne fut pas la tâche la plus facile : un public ».

Mais ce public le premier qui le conquit fut incontestablement Allalou qui apporta au théâtre algérien sa première pièce écrite par lui, dans le langage de son terroir, lui donnant ainsi, comme le souligne Bachtarzi, sa première manifestation « d'individualité ». Avec la pièce *Djeha*, c'est le début d'un certain type de théâtre, Allalou en est le promoteur. De son vrai nom Ali Sellali, il est surtout connu pour avoir réalisé la première pièce en langue populaire. Djeha, vieux personnage des légendes populaires, naïf et futé à la fois, candide au cœur d'or et qui sait au besoin rendre œil pour œil, dent pour dent, c'est comme le qualifie Bachtarzi, le Pierrot, l'Arlequin et le Gribouille de l'Orient, que tout le monde aime. Cette pièce *Djeha* qui révéla Allalou tint sa première au « Kursal », à l'occasion de « la clôture du Ramadan, le 12 avril 1926».

L'usage du « dialectal », qui jusqu'ici était confiné au domaine du folklore, eut pour effet de ravir le public et de se reconnaître dans ce « parler » de tous les jours. Allalou a, depuis, permis aux hommes de théâtre qui lui ont succédé de se mettre à l'écoute des pulsations de la vie quotidienne et de la culture populaire. Il a sérieusement marqué la première phase du théâtre en Algérie.

Allalou naquit le 30 mars 1902 dans un quartier populaire de la Casbah. Son père décède alors qu'il a treize ans, ce qui l'oblige à travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Muni d'un certificat d'études, il débute dans un laboratoire pharmaceutique. A partir de 1917, il commença par animer de modestes spectacles, sketchs et tours de chants fantaisistes au « Foyer du soldat » où est érige aujourd'hui l'hôtel Es-safir, - avant de se lancer résolument dans la carrière d'auteur, acteur, chanteur fantaisiste et comique excentrique. Précocement, il est subjugué par les galas Karsenty et les représentations données par les troupes égyptiennes de Georges Abiod et Azzedine aux débuts des années vingt du siècle écoulé. Ce qui le détermina à entreprendre de monter des pièces et de concevoir des textes qui traitent de sujets tirés de la vie quotidienne et dans le langage usité de la rue.

Après moult péripéties, le jeune Allalou réussit à mettre sur pied, au lendemain de la Première Guerre mondiale, un théâtre populaire à propos duquel il devait dire plus tard : « Par les thèmes, les formes et les démarches adaptées, il a toujours eu un cachet politique car orienté vers la prise de conscience nationale ». Son don pour le chant le pousse à s'initier au solfège en s'inscrivant auprès d'Edmond Yafil, connaisseur de la musique arabe et andalouse et chez qui, il fait l'heureuse rencontre de Bachtarzi, son futur collaborateur à un certain nombre de pièces à succès, dont *Antar al-hachaichi*, *Al Khalifa wa essayed*, *hallak Gernata* (le barbier de Séville). Auparavant il aura mis en scène *Abou Hassan ou le dormeur éveillé*, *Le mariage de Bou Akline*, deux pièces cosignées avec Brahim Dahmoun, un autre comédien de talent. Après un retrait du à la perte de sa femme qui lui laissa trois enfants, Allalou retourna à la scène, collaborant avec Mahieddine Bachtarzi. Et à la demande de ce dernier, il écrit *Achour et ses frères*, sa huitième pièce qui ne sera réalisée et diffusée que bien plus tard …après l'indépendance, le 5 septembre 1976 sous le titre *La dot* et dans une version adaptée pour la télévision algérienne (RTA). Connu pour avoir crée avec Dahmoun la troupe « Zahia » qui comptait en son sein des comédiens de talent, tel Aziz Lakhabet, cet autre artiste doué et très apprécié, Allalou s'imposera comme le précurseur de spectacles théâtraux marqués par un style comique et parodique des plus populaires qui soient. Son nom restera à jamais dans les annales du quatrième art national synonyme de « Djeha », le personnage qui le distingua en 1926 comme un grand artiste. Il à été obligé en 1932 d'interrompre sa « carrière » théâtrale mais il garda toujours un œil sur l'évolution de l'art des planches. Le doyen des artistes de la mise en scène algérienne rendit l'âme un 20 février 1992, à l'âge vénérable de 90 ans.

L'artiste laissa derrière lui un répertoire appréciable des comédies théâtrales, chants, textes épars, etc. Et parmi ces pièces, à titre d'exemple en dehors de sa célèbre farce populaire *Djeha* (1926), citons :

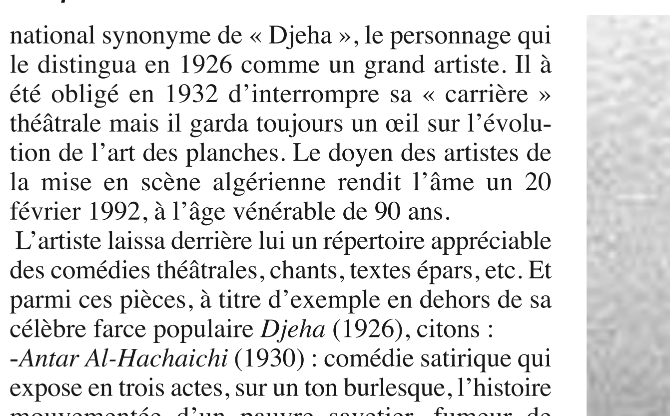
-*Antar Al-Hachaichi* (1930) : comédie satirique qui expose en trois actes, sur un ton burlesque, l'histoire mouvementée d'un pauvre savetier, fumeur de haschisch de son état, et dont l'imagination fiévreuse stimulée par l'herbe entraîne dans des aventures rocambolesques, mi-comiques, mi-héroïques, et qui s'achèvent sur une note dramatique avec la mort tragique de son ami le barbier…

- *El Khalifa Oua Es - Seyyâd* (Le calife et le pécheur ,1931) : comédie lyrique en cinq actes, adaptée du conte des Mille et une nuits « Le pécheur et le calife Haroun al –Raschid », où il est question des aventures d'un astucieux pêcheur qui réussit à ramener au calife Harûn al- Rashid sa favorite Qût al Qulûb dont sa rivale, la reine Zubeida, a cherché à s'en débarrasser en l'enfermant dans coffre, après lui avoir fait avaler un somnifère.

-*Hallaq Ghernata* (le barbier de Grenade, 1931) : Comédie farfelue en trois actes et cinq tableaux ayant pour cadre les aventures amoureuses d'un Figaro- Andalou. L'action se déroule dans une Espagne imaginaire, spirituellement et sentimentalement idéalisée.

Allalou compte encore7autres comédies en trois actes et quatre tableaux, en collaboration avec Djelloul bachjerrah (Jalûl Bâsh Jarrâh), etc. selon ce qu'évoquent les sources (Cf. Rachid Bencheneb : Allalou et les origines du théâtre algérien, Revue de l'Occident musulman et la Méditerranée, N° 24, Aix- Provence, 1977). A signaler que le regretté a publié un ouvrage intitulé *L'aurore du théâtre algérien* (1926-1932) (Allalou (Sellali Ali), Editions Dar El –Gharb, Oran 2004)

MG



Les RDV
des arts et de la culture

Chapiteau de l'hôtel Hilton (Pins-Maritimes, Alger)
Samedi 27 juin : Concert de Matt Houston.
Dimanche 27 juin : Concert de Lounis et Djaâfar Aït Menguellat.
Points de vente : Le desk de l'hôtel Hilton. Centre commercial de Bab Ezzouar. Prix : 1 000 DA.
Centre culturel Mustapha-Kateb (Place Audin, Alger)
Samedi 27 juin à 22h : Soirée poétique avec Bouzid Harzallah, Brahim Seddiki, Afaf Fennouh et Abdellali Mezgiche.

Palais de la Culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)
Jusqu'au 15 juillet : Exposition d'artisanat d'art et d'objets de décoration.
Vendredi 10 juillet : Spectacle Algérie, ma liberté du Ballet national.

Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Alger)
Dimanche 5 juillet : Spectacle Algérie, ma liberté du Ballet national.

Maison de la culture de Guelma
Samedi 27 juin : Spectacle Algérie, ma liberté du Ballet national.

Institut culturel italien d'Alger (El Biar)
Durant le mois d'août : L'Institut ouvre une session de cours intensifs en langue italienne niveau A1. Initiation tous les jours de 9h à 13h. Inscriptions en cours. Informations : 021 92 38 73

Agora de Riadh El-Feth (El-Madania, Alger)
Du 25 au 30 juin à 22h : 10e Festival culturel national de la chanson chaâbie.
Mercredi 1er juillet : Soirée chaâbi avec Mohamed Raoui et Kamel Boufroum. Animation : Hamid Achouri.
Complexe Culturel Abdelwahab-Salim au Théâtre de Plein Air (Chenoua, Tipasa)
Dimanche 28 juin : Concert de Lila Borsali.

Maison de la culture Ahmed-Aroua (Koléa, Tipasa)
Jusqu'au 1er juillet : Salon du livre. Spectacles pour enfants.

Institut français d'Alger (Alger-Centre)
Jusqu'au 4 juillet : Exposition «Eaux de-là» d'Anne Saffore (sur les façades de l'Institut).

Galerie d'art Sirius (139, Bd Krim-Belkacem, TÉlemly, Alger)
Jusqu'au 30 juin : Exposition de peinture «Symphonie du désert» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)
Jusqu'au 27 juin : 5e Salon national de la photographie insolite.

Parking d'Ardis (Pins-Maritimes, Alger)
Jusqu'a la fin du mois de ramadhan : Cirque Amar, tous les jours à 22h et à 0h10. Spectacle spécial dimanche et lundi à 0h10 (prix : 500 DA).

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger (rue Larbi-Ben -M'hidi)
Jusqu'au 9 juillet : Exposition «La saga de la création de la Cinémathèque algérienne» à l'occasion du cinquantenaire de sa création.

Le chanteur Zayen sillonne la Kabylie le mois de Ramadan



Soirées ramadanesques. Pour ce mois sacré, le Chanteur Kabyle Zayen sera en tournée à travers plusieurs contrées de Kabylie. Au grand bonheur de ses fans de plus en plus nombreux en Kabylie et partout où la diaspora kabyle constitue une communauté, en Algérie comme à l'étranger.

D'abord qui est Zayen ? Ce chanteur à l'ascension ininterrompue est né à Lemsella qui dépend de la commune Illoula Oumalou dans la wilaya de Tizi Ouzou . Bercé par les chants anciens de Kabylie, il se lance très jeune dans la composition musicale. Après les galas dans les lycées de Tizi-Ouzou et d'Azazga il enregistre son premier album "Imawlanis"(ses parents) qui fut un franc succès, ce qui l'amène à élargir son public. Après plusieurs passages à la télévision algérienne, il sera invité dans différents festivals en Algérie. La diversité de ses rythmes et la profondeur de sa voix dans son deuxième album "ughaled" (reviens), séduiront la jeunesse de l'hexagone. Il fera de nombreux concerts à Paris : au Zénith de Paris, à l'occasion du 20eme anniversaire du printemps berbère en 2000 et le Palais des Sports et le Palais des congrès de Paris. Il chantera également à Saint-Étienne, à Lyon, à Lille, à Roubaix, à la fête de l'humanité, au festival des musiques du monde à Stains et au festival d'ici et d'ailleurs à Strasbourg, <Néant>à Marseille, à Beauvais. Au niveau international, Zayen a représenté la France à Tanger au Maroc dans le cadre d'un spectacle intitulé « Tous égaux pour la paix » ainsi qu'en Turquie, en Allemagne, en Ukraine ou en Belgique. Le contact avec le public de France lui a permis d'évaluer et de perfectionner sa composition dans son troisième album, qu'il vient d'enregistrer au studio 7 à Villejuif. Dans cette nouvelle création, Zayen survole les rythmes universels avec sa propre originalité. En plus du fait d'être chanteur, Zayen s'est passionné pour septième art. En 2009, il a réalisé un film documentaire qui parle de son voyage de son village natal Lemsella en Kabylie jusqu'à Baden-Baden en Allemagne. Zayen à Barcelone En 2011, il enregistre son quatrième "Barcelona", une histoire de jeunes Clandestins, qui traversent la Méditerranée, et ils se retrouvent à Barcelone en Espagne dont ils admirent la beauté.

Hafit Zaouche

Programme de la tournée

Mardi 30 juin Sahel(Bouzeguene)
Vendredi 03 juillet Zouvga (Ain El hammam)
Jeudi 09 juillet Ifarhounen (Ain El hammam)
Dimanche 12 juillet Maison de la culture de Tizi-Ouzou
Lundi 13 juillet Amizour (Béjaia)

Ouverture jeudi du 10e Festival de la chanson chaâbi

Musique. Le 10e Festival national de la chanson chaâbi, mettant en compétition vingt-quatre interprètes de différentes régions du pays, s'est ouvert jeudi soir à Alger avec les prestations des premiers candidats aux quatre prix de la manifestation.

Organisé jusqu'au 30 juin à l'espace Agora du complexe culturel de Riad El Feth, le festival a été inauguré par le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, qui a honoré les familles de Kamel Messaoudi (1961-1998) et de Rachid Nouni (1943-1999), deux figures de la musique populaire algéroise auxquels les organisateurs ont choisi de rendre hommage. Deux montages vidéo évoquant le parcours et la personnalité des deux chanteurs disparus ont, par ailleurs, été projetés à cette occasion devant un public relativement nombreux et composé essentiellement de familles et de visiteurs du complexe culturel. Les quatre premiers candidats se sont ensuite succédé sur scène pour interpréter des standards du melhoun (poésie populaire du Maghreb) devant un jury présidé par Lounes Aissaoui et composé de musicologues, de paroliers autres spécialistes du chaâbi. Ces récitals d'une vingtaine de minutes par candidat, reprenant des pièces classiques comme "Zora ya âachkine" ou encore "Ya el kadi" n'ont pu être pleinement appréciés, de l'avis de quelques spectateurs, à cause d'une sonorisation trop amplifiée, plus propice à d'autres genres de musiques entraînantes qu'au châabi, monotone et méditatif.

A cette sonorisation "inadéquate", s'est ajouté l' "inconfort" du lieu accueillant le festival, un espace en plein air sans chaises (hormis une dizaine de fauteuils installés pour l'occasion) qui a obligé les spectateurs à suivre les prestations des candidats debout ou assis sur les marches en béton de l'Agora.

La deuxième partie de soirée, devant être animée par la star de la musique andalouse, Nassima Chaâbane, a été, quant à elle, annulée en raison de l'"absence" de la chanteuse, selon les organisateurs qui n'ont pas donné plus de précisions.

Le Festival national de la chanson chaâbi, institué en 2006, vise à préserver le patrimoine de ce genre de musique populaire et à assurer une animation artistique durant le mois de ramadhan.

Véritable vivier de jeunes talents qui a permis l'émergence de chanteurs comme Kamel Aziz et Mustapha Belahcène, le Festival s'est successivement tenu au TNA (théâtre national algérien), à l'Institut national supérieur de musique d'Alger, à la salle Ibn-Zeydoun (Riad El Feth), puis à l'Agora depuis 2014.

Réaménagement du palais romain Kaoua à Relizane

Patrimoine. Les travaux de réaménagement des sites du palais romain Kaoua situé à Ammi Moussa, à l'extrême sud de la wilaya de Relizane, ont été lancés dernièrement en vue de sa protection et sa valorisation.

Le réaménagement de ce palais est inscrit dans le cadre du plan de protection et de réhabilitation des sites archéologiques de la wilaya dans la perspective de protéger ce site historique et le valoriser, a indiqué à l'APS le directeur de la culture, Hadj Meshoub.

Des chercheurs et universitaires du laboratoire d'archéologie et du patrimoine de l'université Alger 2 et des étudiants des universités de Chlef, Tlemcen et Mascara préparant des thèses de magister supervisent cette opération. Ces derniers ont trouvé dans ce site historique une matière d'élaboration de leurs recherches en archéologie romaine, a déclaré le directeur du laboratoire, Mohamed El Mustapha Filah.

L'opération de réaménagement concerne le nettoiement du site, l'aménagement externe, la réfection des murs menaçant ruine, la construction de supports aux murs et la reconstruction de colonneseffondrées.

La date d'édification du palais "Ksar Kaoua" remonte au 4ème siècle et constitue un des 18 sites romains disséminés à travers le territoire de la wilaya, selon des sources historiques.

Le palais où les éléments de l'armée romaine y résidaient, a été édifié pour sécuriser le chemin reliant la plaine de Chlef et les Hauts plateaux contre les révolutions des populations locales selon l'historien de la région, Mohamed Lahcen. Ksar Kaoua a été classé site archéologique en 1901. Son classement monument national a été annoncé au journal officiel le 23 janvier 1968, a-t-on indiqué à la direction de la culture.

L'entrée du palais se compose de deux colonnes derrière lesquelles se trouve la première porte menant à la galerie. A sa droite, une écurie pour les chevaux et à sa gauche des escaliers en pierre menant à l'étage supérieur, ainsi qu'une porte ouest découverte dernièrement, qui donne sur plus de 10 pièces reliées les unes aux autres avec des entrées sous forme d'arc.

Relizane abrite plusieurs sites archéologiques, à l'instar de la Cité Mina, Kalaa Beni Rached, la grotte Mesrata et autres monuments et vestiges remontant aux époques romaine et ottomane.

Les conseils pour jeûner sans danger

Un mois de fête et de jeûne pour les musulmans pratiquants qu'il faut observer avec précaution pour ne pas mettre sa santé en danger…

Des millions de musulmans vont observer le mois de jeûne à l'occasion du ramadan. Repas copieux, troubles du sommeil, déshydratation voici quelques conseils pour suivre le ramadan sans prendre de risques pour sa santé.

Une alimentation équilibrée

Quand on a jeûné toute la journée, on a tendance à se jeter sur la nourriture le soir venu. Plats copieux, friture, pâtisseries, l'alimentation pendant le ramadanest souvent beaucoup plus riche que d'habitude et peut perturber l'organisme et le sommeil. Non seulement les aliments gras et sucrés peuvent entraîner une prise de poids, mais l'ingestion de sucres rapides peut provoquer des chutes de glycémie et ne comble pas la faim.

Il est recommandé de consommer des fruits, pour l'apport en vitamines et surtout des sucres lents tels que de la semoule et des céréales pour tenir tout au long de la journée. A ce titre, il est important de bien manger avant le lever du soleil.

Dans l'idéal, il faut continuer à faire trois repas par jour, mais à des horaires décalés. On peut commencer par une soupe et quelques dattes, avant de manger un autre plat quelques heures après.

Les plus courageux mettront le réveil pour s'offrir un bon petit-déjeuner avant le lever du soleil. Misez sur les protéines ou encore la semoule du couscous avec du lait, pour tenir le coup pendant les longues journées d'été du ramadan.

Bien s'hydrater

C'est essentiel, surtout en période estivale où les risques de déshydratation sont plus élevés. Du coucher au lever du soleil, il faut boire chaque jour au minimum 1,5 litre d'eau, la seule boisson indispensable. On évite de forcer sur le thé et le café, trop diurétiques. On boit dès la rupture du jeûne et par petites gorgées pendant les repas pour ne pas se couper l'appétit. Très important, il faut penser à boire avant le lever du soleil pour être bien hydraté et ne pas avoir trop soif pendant la journée.

Privilégier le sommeil

Alimentation et sommeil sont décalés pendant le mois du ramadan.

Repas copieux, veille, petit-déjeuner très matinal: les huit heures de sommeil recommandées sont mises à mal. Même si c'est compliqué, il faut éviter de se coucher le ventre trop plein, une alimentation riche trouble le sommeil.

Pour ne pas accumuler trop de fatigue, il est recommandé de dormir dès qu'on le peut. Si l'emploi du temps le permet, on s'accorde une sieste: chaque minute de sommeil récupérée est précieuse.

Réduire les efforts physiques

Pas question d'aller faire un footing en plein soleil le ventre vide et sans s'hydrater après.

Pendant le ramadan, l'organisme est ralenti par le jeûne observé pendant la journée.

On réduit au maximum les efforts physiques et le sport, sous peine de se déshydrater et de faire un malaise.

Contre-indications

Avec ce mois de ramadan qui se déroule pendant l'été, il est recommandé d'éviter le soleil et la chaleur. Pour éviter de se déshydrater, de s'affaiblir et d'avoir soif, mieux vaut privilégier les endroits frais et ombragés.

Les personnes les plus fragiles, âgées, atteintes de pathologies cardiaques ou encore les femmes enceintes sont dispensées de jeûne.

Concernant les diabétiques, le jeûne doit être encadré par le médecin traitant et le rythme des injections d'insuline doit être adapté aux horaires décalés des repas.

Les effets du jeûne sur la santé

Le jeûne religieux, pratiqué depuis des temps immémoriaux, est généralement observé dans un but de purification, de pénitence, de deuil ou encore de préparation à certains rites. Or, ses bienfaits sur le plan médical n'ont été reconnus scientifiquement qu'à la fin du XIXe siècle.

Depuis, les recherches entreprises dans le but de déterminer l'efficacité et l'innocuité du jeûne sur la santé ont démontré des résultats positifs dans le traitement de nombreux troubles : notamment, l'intolérance alimentaire, l'hypertension, l'insuffisance cardiaque congestive, l'eczéma, le psoriasis, la pancréatite aiguë, l'arthrite rhumatoïde, la goutte, le rhumatisme et certaines maladies psychosomatiques.

Ainsi, un jeûne régulier allié à une excellente hygiène alimentaire aide tout un chacun à avoir une bonne santé. En islam, le jeûne du mois de ramadan consiste à s'abstenir, durant la journée, de manger, de boire et d'avoir des relations intimes. Ceux qui observent le jeûne avancent leur petit déjeuner pour le prendre à la fin de la nuit (avant la pointe de l'aube) au lieu d'être au début du jour, et retardent leur déjeuner jusqu'au coucher du soleil.

Le malade et le jeûne du Ramadan

D'une manière générale, le jeûne semble bien supporté par les personnes saines. Mais qu'en est-il des personnes malades ? Pour les maladies chroniques compliquées ou déséquilibrées, il est parfaitement établi qu'elles sont aggravées par le jeûne et l'abstention du jeûne s'impose. Pour les autres maladies, cette décision est étudiée au cas par cas en fonction de la maladie et du désir du malade.

Selon la jurisprudence islamique, toute personne est autorisée à s'abstenir du jeûne lorsqu'elle craint que ce dernier lui soit nuisible. Cela peut être évalué de deux façons : en se fondant sur l'expérience personnelle et/ou en suivant les conseils d'un médecin.

Surtout, si un médecin avec qui le patient a établi une relation de confiance indique que le jeûne lui est nuisible, ce dernier ne doit pas jeûner. De fait, si une personne a l'autorisation de ne pas jeûner mais qu'il insiste pour le faire, il commet un acte répréhensible puisqu'il se nuit à lui-même. Il est donc indispensable de consulter son médecin traitant, car il est le seul capable d'orienter, le patient et de l'aider à prendre la bonne décision.

Attaque cérébrale : *les gens agressifs ont plus de risque*

Etre cynique et agressif à l'égard des autres peut doubler le risque d'avoir une attaque cérébrale en milieu de vie ou lorsqu'on est âgé, rapporte une étude publiée jeudi.

L'étude, publiée dans le journal Stroke de l'American Heart Association, a été réalisée auprès de 6.700 adultes âgés de 45 à 84 ans, qui ont répondu à des questionnaires sur leur comportement et leur état d'esprit, évaluant pendant deux ans leur état de stress, leurs symptômes dépressifs, leur colère ou leur agressivité. Les personnes interrogées, qui n'étaient pas malades du coeur au début de la recherche, ont été suivies pendant huit à 11 ans, périodes pendant lesquelles 147 ont eu des attaques cérébrales et 48 un accident ischémique transitoire (AIT), qui est un blocage temporaire du flux sanguin vers le cerveau. Les auteurs de l'étude ont découvert que les personnes avec les résultats les plus élevés en matière d'agressivité --mesurée à partir de leur degré de cynisme vis-à-vis des autres-- étaient deux fois plus susceptibles d'avoir une attaque cérébrale ou un AIT, par comparaison aux personnes ayant les résultats les moins élevés. De même, des résultats élevés en matière de symptômes dépressifs augmentent de 86% le risque d'avoir une attaque cérébrale ou un AIT, et ceux qui sont chroniquement stressés ont un risque 59% plus élevé d'avoir ce type d'attaques.



Par Mohamed Ghriss (* 7e Partie

L'avènement de l'Islam au Maghreb

De la littérature religieuse arabo-berbéro- maghrébine

Avant d'aborder les textures en rapport avec la littérature dite religieuse, il y a lieu au préalable, comme le souleva Xavier Bassas Vila de l'université Paris IV Sorbonne, France, (lors d'un colloque international sur « La littérature religieuse et l'acculturation » tenu à l'université de Mostaganem les 04 et 05 mai 2004), de s'interroger d'abord sur le statut de la littérature dite religieuse : « Qu'est-ce qu'on entend par littérature religieuse ? Dans quel sens doit-on prendre le mot littérature et le mot religieux pour que cette expression fasse sens? Y a-t-il une exclusion de ces deux notions? Certainement, le mot littérature et le mot religieux font un ensemble problématique.

D'abord parce que c'est possible que la notion actuelle de littérature ne puisse pas se conjuguer avec ce que l'on entend aujourd'hui par "religion". En effet, ce que je me propose est de démontrer comment en principe la figure de l'écrivain, la notion de texte et de lecteur ne sont pas, dans la dimension de la littérature religieuse, compatibles avec la notion de "littérature" du vingtième siècle. Si l'on prend, par exemple, la notion de "sens" en littérature tout court, l'on se rend compte tout de suite qu'elle ne peut s'accorder avec ce que l'on entend par "sens" d'un texte religieux. En principe, et je dis en principe parce que l'on pourrait voir que cette interprétation est contingente, le sens d'un texte religieux est fondé sur un régime préalable à l'écriture propre du texte. Certes, le texte religieux est fondé sur la notion de "message" et ce "message" est à son tour préalablement établi. Ainsi, le texte religieux et le texte littéraire répondent d'emblée à des conditions opposées: respectivement, d'un coté, présence de "quoi", de "message" et, de l'autre coté, absence de "message", de "quoi", en faveur du "comment du sens" ou de l'absence de sens (pas par défaut mais par excès). Mais, peut-on interpréter un texte dit "religieux" comme s'il s'agissait d'un texte non religieux ? Peut-on interpréter un texte religieux comme n'ayant pas du "message"? Perd-il ainsi sa condition de religieux ? Cette argumentation et les conclusions ouvertes sur lesquelles elle aboutit seront à répéter dans le cas de la figure de l'écrivain et du lecteur (…) » (1)

Quoi qu'il en soit, la problématique diffère d'un pays à un autre, d'une culture ou déterminée à une autre relevant des spécificités historiques, civilisationnelles, etc. Ainsi, dans le monde arabo- musulman, la littérature religieuse qui est apparue après l'avènement de l'Islam est fortement imprégnée par un cachet spirituel, moral, et de prédication caractérisant ses tendances les plus marquantes dès leur naissance. Ecoutons le Dr Mohamed Abbassa, dans son Argument présenté lors du colloque de l'université de Mostaganem sur le thème : « (…) le Saint Coran et le Hadith du Prophète sont les principales sources auxquelles les Arabes ont puise leurs idées et leurs styles. Mais après l'apparition de la poésie ascétique et mystique, les chercheurs renvoient le développement de la poésie religieuse à des sources étrangères : telles que la culture de l'Inde, la philosophie grecque et le monachisme.

Toutefois, pendant la rencontre des Arabes avec d'autres peuples, en temps de guerre comme en temps de paix, en Orient et en Occident, les principaux thèmes de la littérature arabe passèrent vers d'autres nations. La Perse et]'Europe étaient parmi ces nations qui ont découvert la littérature arabe pendant le Moyen Age (…) » (2)

Ecoles juridiques en Islam

Il existe quatre grandes écoles de jurisprudence musulmane sunnite, le mot sunnite dérivant de "Sunna" représentant la ligne de conduite du Prophète de l'Islam, consignant la tradition de ses actes qui ont donc valeur de loi. (3)

S'une manière générale, le Sunnisme se subdivise en quatre grandes Ecoles traditionnelles de droit ou "Madhhab", reposant toutes sur les mêmes fondements spirituels. Il s'agit en l'occurrence des Ecoles "Maléki", "Chafé'i", "Hanbali" et "Hanafi"… auxquels sont venus s'adjoindre, par la suite, la manifestation contemporaine des courants du Wahabisme et du Salafisme.

Ces quatre Ecoles, quoique divergeant sur des questions de jurisprudence, sont néanmoins toutes unanimes sur les fondements référentiels des sources de base qui restent le Coran, la Sunna de la tradition prophétique, donnant lieu à diverses interprétations selon la lettre ou l'esprit. Les théologiens sunnites se montrant, en général, opposés aux efforts d'élucidations religieuses libérales ou commentaires d'islamologues modernes. Ces quatre écoles se reconnaissant mutuellement, constituent l'entité du Sunnisme. Elles se présentent sommairement comme suit :

L'Ecole Malékite, fondée par Malik ibn Anas, ses fondements juridiques se basant sur les coutumes du Prophète de l'Islam à Médine. L'appui sur cette source référentielle pour déterminer la jurisprudence la distingue essentiellement des trois autres écoles. Toutes les Ecoles recourent au Coran, la Sunna, ainsi que l'Ijma'é (consensus des savants et experts théologiens) et les analogies (qiyas) , le Malékisme recourant, en plus, aux enseignements résultant des pratiques des gens de Médine (A'mal Ahl El Madina) à l'époque du Prophète, prises, ainsi, comme sources inspiratrices en matière de jurisprudence (fiqh). Ce qui a favorisé la consécration de coutumes populaires du juridisme de l'"Ijmaqiyas" (consensus autour des références analogiques) rejeté par d'autres courants, qui, tous en général, sont demeurés fermés à l'Ijtihad (effort d'interprétation réformiste selon les nouvelles nécessités conjoncturelles) recommandé mais fermé depuis le Moyen Age. Il en est résulté, d'une manière générale, les scories de la scolastique desséchée perdurant en marge de l'évolution des mœurs et coutumes sociales. Le rite Malékite est principalement répandu au Maghreb.

L'Ecole Chaféite de Mohammed Abu Abdallah ben Idris Ac-chaffi'i , le courant de ce dernier auquel on prête une filiation de la famille du Prophète , représentant un compromis entre les Ecoles Malékite et Hanafite. Sa source principale de droit est la Sunna, et recourant par ailleurs au consensus de l'Ijma de toute la communauté, mais l'avis déterminant des savants théologiens reste prépondérant. Cette jurisprudence écartant les opinions sortant de son cadre référentiel est particulièrement répandue au Moyen Orient et en Asie.

L'Ecole du Hanbalisme tirant son appellation de son fondateur l'imam Ahmed Ibn Hanbal. Tendance majoritaire dans la péninsule arabique, notamment en Arabie Saoudite des saints lieus de la Mecque d'où elle détient sa réputation, cette Ecole Hanbalite la plus traditionaliste de toutes, a exercé et continue d'exercer une influence théologique et exégétique importantes sur les courants de pensée Wahhabite et Salafiste tout particulièrement. Elle est surtout connue par son rigorisme et interprétations exégétiques strictes ou dogmatiques littérales. (4)

L'Ecole Hanafite du nom de son promoteur Abu Hanifa Al – Nu'man Ibn Thabit, incontestablement l'école la plus ouverte dans le rendement de ses jugements. Ceci du fait qu'elle accorde une importance à la liberté d'opinion du jugement personnel expérimenté, susceptible d'un apport non négligeable dans la recherche de la meilleure solution aux applications juridiques considérées au cas par cas, tenant compte des convenances attenantes des circonstances et de l'équité. Ce rite Hanafite, insistant sur l'importance des textes et de la tradition, s'en est inspiré des lignes d'origine d'une certaine marge de manœuvre interprétative recommandant notamment l'esprit d'Ijtihad, pour amorcer un relatif esprit de réformisme interprétatif juridique. Mais cette école s'est progressivement détournée de sa capacité à innover, et la notion d'Ijtihad (effort de rénovation dans l'interprétation) a fini par laisser place aux sempiternels ajournements du Taqlid (interprétations rigoristes suivant l'imitation traditionaliste indépendamment du facteur spatio-temporel évolutif!). On trouve la tendance Hanafite, avec certains de ses relents innovateurs, parmi surtout les peuplades asiatiques. (5)

D'une manière générale, la jurisprudence en Islam sunnite des Ecoles juridiques qui s'accordent sur quatre sources référentielles de base, à savoir , le Coran , le saint livre révélé de la religion musulmane au Prophète Mohammed (paix et bénédiction sur lui) et les références non directement évoqués dans le Coran , comme la tradition de la Sunna, le consensus de l'Ijma, ou des déductions du Qiyas jurisconsultes s'inspirant des références fondamentales, recourent aussi à d'autres sources d'appui auxquels se réfèrent les sunnites pour légiférer en diverses situations. Et, bien évidemment, la préoccupation principale dans ce contexte, est et demeure, selon les spécialistes, historiens et savants théologiens musulmans éclairés, la porte de l'Ijtihad salutaire (effort de rénovation évolutive) fermée depuis des lustres…

M. G.

Notes

(1) Cf. Xavier Bassas Vila, La littérature religieuse sous une pensée des modes, dans document Résumés, Colloque international sur la littérature religieuse et l'acculturation, université de Mostaganem, 04 et 05 mai 2004).

(2) Cf. Dr Mohammed Abbassa, président du comité scientifique, Colloque international sur la littérature religieuse et l'acculturation, université de Mostaganem, 04 et 05 mai 2004). . Ecoles juridiques en Islam

(3) Cf. Messaoud Boudjenoun, Les quatre Imams fondateurs des écoles sunnites. Paris : Universel, 2004,p. 0264, (ISBN 2-911 546-41-5)

(4) Cf. Charles Saint – Prot, Islam, l'avenir de la Tradition entre révolution et occidentalisation, Paris, Le Rocher, 2008.

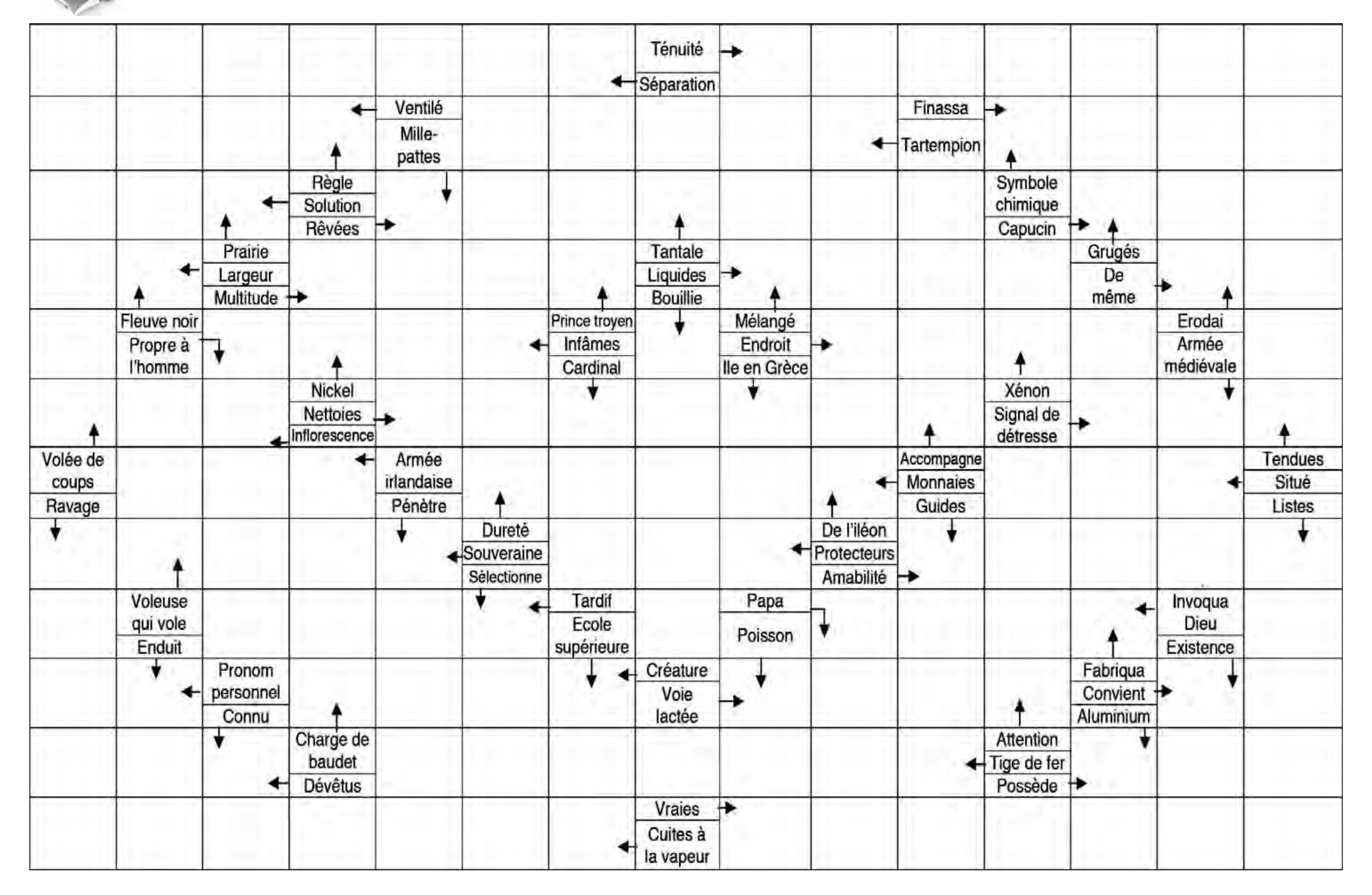
(5) Cf. Madame Rachida Rostane, Cf. article "Les statuts coraniques" publié in revue « Convergences » année 2002 autour du discours islamo-chrétien.

Par : Rachid Adrar et Sadi Djouder



Rachid Adrar

Mots Fléchés N° 648



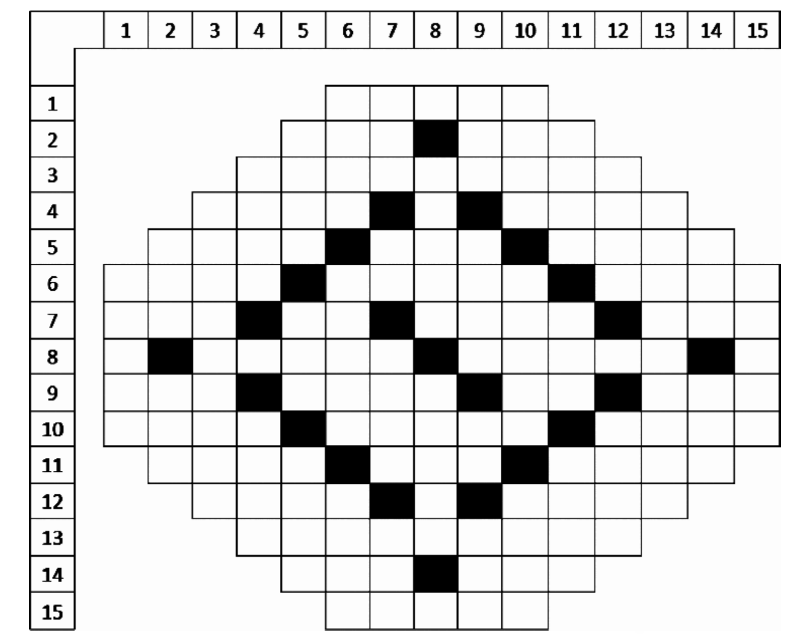
Mots croisés N° 648

Horizontalement :

1 – Grand pièce d'une maison. 2 – Chevalier errant. – Rivière d'Alsace. 3 – Hypothétique. 4 – Occis. – Sans artifice. 5 – Mélangé. – Fonça. – Voie lactée. 6 – Poisson de mer plat. – Maigre. – Chronologies. 7 – Condiment. – Protactinium. – Drogue laxative. – Enfile. 8 – Allongea. – Mit en mouvement. 9 – Fils de Patriarche. – Boucliers. – Tête de liste. – Etendue d'eau. 10 – Saisons chaudes. – Stupéfiant. – Frigorifié. 11 – Relatif à l'anus. – Bernés. – En petits morceaux. 12 – Sélectionne. – Trépas. 13 – Qui n'a pas la foi. 14 – Possédée. – Aurochs. 15 – Griffe des oiseaux de proie.

Verticalement :

1 – Passe au crible. 2 – Pronom personnel. – Lettre grecque. 3 – A tel point. 4 – Myriapode. – Capitale de la province de Mazandéran en Iran. 5 – Prince troyen. – Voleuse qui vole. – Prénom féminin. 6 – Pièces de charrues. – Rempli de farce. – Anciennes pièces de monnaie. 7 – Baudet. – Matière silencieuse. – Ancienne mesure de longueur. – Brame. 8 – Astucieux. – Compartiment d'un bateau qui sert de dépôt. 9 – Plumard. – Coup de théâtre. – Coutumes. – Solide. 10 – Cerf. – Mélancolie. – Fruit du mûrier. 11 – Attachas. – Un allemand. – Poisson-lune. 12 – Démentie. – Administré. 13 – Voûte céleste. 14 – Venue au monde. – Promis à la béatitude éternelle. 15 – Unité de mesure de volume.



Mots Croisés N° 647

P	A	R	I	■	O	C	R	E
E	L	U	C	U	B	R	E	R
S	E	■	I	S	E	■	G	E
T	A	S	■	A	R	D	U	S
■	T	U	A	■	A	I	R	■
P	O	T	E	S	■	A	G	E
R	I	■	R	E	S	■	I	R
E	R	R	E	M	E	N	T	S
T	E	E	S	■	N	I	E	E

Mots fléchés N° 647

L	E	C	T	U	R	E	■	B	R	E	V	E	T	E
■	P	A	R	T	I	C	U	L	A	R	I	T	E	■
M	A	L	I	■	M	U	S	E	R	■	S	A	N	G
O	T	E	■	F	E	■	A	M	E	S	■	L	U	E
R	E	■	M	O	U	T	■	E	T	E	S	■	E	S
T	■	R	O	U	S	S	E	■	E	S	T	E	■	T
A	N	E	E	■	E	A	N	E	S	■	E	T	A	I
D	A	L	L	E	■	R	E	S	■	T	R	O	N	C
E	■	U	L	V	E	■	E	■	S	I	E	N	■	U
L	R	■	E	I	R	E	■	P	U	R	S	■	C	L
L	A	S	■	E	N	U	M	E	R	E	■	N	O	E
E	P	E	I	R	E	S	■	T	E	R	R	E	U	R

la Cité

Edité par la SARL Temoignage au capital social de 100 000,00 DA

Adresse : 07, rue Mohamed Bendris, Hussein Dey - Alger
Impression : SIA

Bureau de Béjaïa
Adresse : Immeuble Hadj Ali Boulvard de la Liberté - Béjaïa
Tél. 034 12 71 99

Compte CPA :
115 400 0001150 92
Agence Ali Boumendjel
R.C : 13 B 100 6842-16/00
N.I.S : 0013165100654 50
N.I.F : 001316100684251

Directeur de la publication
Nadjib Touaibia
Téléphone :
- 0555913265
- 0659208202
- 0550678400

Tél / Fax : + 213 (0) 23 776 876
E-mail : quotidienlacite@gmail.com
www.lacitedz.net



Horaires de prière

Béjaïa		Tizi Ouzou		Alger	
Dohr	12:43	Dohr	12:48	Dohr	12:51
Asr	16:35	Asr	16:39	Asr	16:43
Maghreb	20:08	Maghreb	20:12	Maghreb	20:16
Isha`	21:51	Isha`	21:55	Isha`	21:59
Fajr	03:20	Fajr	03:25	Fajr	03:28

Accrostiche

Lounis Ait Menguellet

Les villages de Kabylie
Ont un phénomène exquis.
Un torrent de poésie
Né des oppressions subies
Illustré de belles mélodies
Se déverse dans les esprits.
Avec sa voix, il séduit
Il éveille et initie
Tous ceux qui l'ont bien compris.
Mêlant sérieux, modestie
Et sa magique thérapie
Nous lui devons tant, à vie.
Guérissant les âmes meurtries
Un bien-être les envahit
Et l'espoir revient ainsi.
Le fan réfléchit, agit
La lumière se fait, luit
Et la vérité surgit
Triomphant face au déni.

Said Slimani

L'avènement de l'Islam au Maghreb

Par Mohamed Ghriss (*)

Lire en page 11

Soirées ramadanesques

Le chanteur Zayen sillonne la Kabylie

Lire en page 12

Grandes dates et occasions musulmanes

Dieu dit dans le Coran : « Le nombre des mois pour Dieu est douze dans le Livre de Dieu le jour où Il créa les cieux et la terre. Parmi eux quatre mois sont sacrés. Telle est la religion dans toute sa rectitude. N'y portez aucun tord à vous-même… »

Al-Bukhârî et Mouslim ont rapporté d'après Abou Bakrata que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «Le temps a repris son cours tel qu'il était quand Allah créa les cieux et la terre : l'année compte douze mois dont quatre mois sacrés ; les trois se succèdent et ont pour nom Dhoul-Qi'ada, Dhoul-Hijja et Mouharram et le quatrième Rajab qui est intercalé entre Joumâda et Cha'baane.»

Il a été rapporté de façon authentique d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) que le jeûne effectué pendant Mouharram est le meilleur après celui de ramadan. A ce propos, Abû Hourayra a dit : «Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «le meilleur jeûne après celui du ramadan est le jeûne effectué pendant le mois d'Allah Mouharram. Et la meilleure prière faite après la prière obligatoire est celle effectuée dans la nuit» (rapporté par Mouslim)

Le jeûne est recommandé dans les mois sacrés en vertu du hadîth d'Al-Bâhilî, à qui le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : «Jeûne et mange pendant les mois sacrés.»

(Rapporté par Abû Dâwûd)

Les mois sacrés en Islam sont : Muharram, Radjab, Dhu-lqi'da et Dhul-hidjja.

Grands événement selon le calendrier musulman

*Le 1er du mois sacré de Muharram : correspond au nouvel an islamique/ 1er jour de l'Hégire (ce jour a coïncidé avec le 16 juillet 622 de l'ère chrétienne) : le nouvel an islamique célèbre le départ (l'émigration) de Muhammad (paix et salut sur lui) de la Mecque pour Médine, en 622.

*Le 10éme jour du mois sacré de Muharram dit le jour de 'âshûrâ : évoque plusieurs événements historiques (entre autre c'est le jour où Nûh (Noé) (sur lui la paix) fut sauvé avec les croyants du déluge, et c'est le jour où Dieu donna la victoire à Moïse (sur lui la paix) et aux fils d'Israël sur Pharaon et ses hommes…). C'est un jour où le jeûne est méritoire. Il est très apprécié et préférable de se montrer généreux envers les gens de sa maison ce jour là. Il est méritoire aussi de jeûner le 9 Muharram (de le jeûner en plus du 10 Muharram pour se distinguer des juifs entre autre).

Le Prophète (paix et salut soient sur lui) dit : «Je compte sur Allah pour que le jeûne observé le jour d'Arafa expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et pour que le jeûne du jour d'Ashoura expie les péchés commis pendant l'année précédente. «(Rapporté par Mouslim).

Dans le Hadîth rapporté par Ibn 'Abbâs: quand le Prophète (paix et salut sur lui) jeûna le jour de 'Ashoura et recommanda de le jeûner, on lui dit: «ô messager de Dieu, c'est un jour vénéré par les juifs et les chrétiens». Il dit alors : « Si je suis encore vivant l'année prochaine, et si Dieu le veut, je jeûnerai aussi le 9ème de Muharram ». (Mais notre bien aimé prophète décéda avant). (Rapporté par Muslim, hadîth.) Comme rapporté dans plusieurs ouvrages tel que le Sharh de Mayyâra sur le matn d'Ibn 'Ashir concernant le 10éme jour de Muharram ('Ashoura), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Quiconque fait preuve de largesse (Wassa'a) à l'endroit de sa famille (envers les gens de sa maison) le jour d'Achoura, Allah lui accordera des largesses le reste de l'année».

*Le 12éme jour du mois de Rabî' I : correspond à la naissance du dernier messager Muhammad (paix et salut sur lui) : pendant tout le mois de Rabî' I, et dans plusieurs pays musulmans, on célèbre la naissance de Muhammad (paix et salut sur lui), par la lecture du Coran, de la biographie du Prophète (paix et salut sur lui), les invocations et les chants faisant l'éloge du Prophète (paix et salut sur lui). *La Nuit du 27 du mois sacré de Radjab: correspond selon certains à l'événement miraculeux de Al-isrâ' et Al-mi`râj :

Voyage nocturne

Al-isrâ' : veut dire le voyage nocturne du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) qui l'a conduit de la Mecque à Jérusalem.

Al-mi`râj : veut dire l'ascension du Prophète (paix et salut sur lui) jusqu'au « Lotus de la limite « (Sidrat Al-Muntahâ).

Il s'agit donc du voyage nocturne de Muhammad (paix et salut sur lui) qui l'a conduit de la Mecque à Jérusalem d'où il s'est élevé dans les cieux : le Prophète parvient d'abord au 1er ciel de la lune et des étoiles où il salue au passage Adam, père du genre humain. Dans les six autres cieux, Il rencontre ses pères spirituels et frères, les Prophètes, Noé, Yusuf, Moïse, Idriss et Jésus. Au 7ème ciel il trouve l'ami de Dieu, Ibrahim Al Khalil, à « Al-Beit Al-Ma'mur «. Le Prophète est ensuite transporté vers le « Lotus de la limite « (Sidrat Al-Muntaha) qui est à la droite du Trône de Dieu et au-delà de laquelle personne ne sait ce qu'il y a. Le Coran dit à ce sujet dans la Sourate An-najm : « Par l'étoile à son déclin, votre concitoyen ne s'égare et n'erre pas. Il ne parle pas selon son impulsion, ce qu'il relate est uniquement une révélation inspirée que lui a enseigné [L'Ange Gabriel] un être d'une force prodigieuse, doué de sagacité ; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], alors qu'il était à l'horizon supérieur. Puis l'être s'approcha et demeura suspendu à la distance d'une portée d'arc ou moins encore.

Suite en page 10



Allalou, le fondateur du théâtre populaire algérien

Lire en pages 12 et 13

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIPASA

DAIRA DE HADJOUT

COMMUNE DE HADJOUT

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article (49) alinéa (02) du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics, le Président de l'Assemblée Populaire communale de la ville de Hadjout informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre **N° 01/2015** et du **04/05/2015** concernant les projets :

1)AMÉNAGEMENT BOULEVARDS DES FRERES GUENDOUZ ET KABLI ISMAIL – HADJOUT-

2)AMÉNAGEMENT ENTREE DE LA VILLE DE HADJOUT COTE OUEST VERS SIDI AMAR –HADJOUT-

3)ACHEVEMENT D'UNE ANTENNE APC LOCAUX DE LA CITE 309 LOGEMENTS PARTICIPATIFS- HADJOUT-

Qu'à l'issue de l'étude et de l'analyse des offres le marche a été attribué à titre provisoire à l'entreprise

N°	PROJET	L'ENTREPRISE	Note Technique	Mantant en TTC	Mantant corrigé en TTC	Délai
01	AMÉNAGEMENT BOULEVARDS DES FRERES GUENDOUZ ET KABLI ISMAIL – HADJOUT-	BENZINE Fetah	66,00	9.298.224,00	/	45 jours
02	AMÉNAGEMENT ENTREE DE LA VILLE DE HADJOUT COTE OUEST VERS SIDI AMAR –HADJOUT-	BOUYAKOUB Hakim	65,50	8.142.615,00	9.862.515,00	02 mois
03	ACHEVEMENT D'UNE ANTENNE APC LOCAUX DE LA CITE 309 LOGEMENTS PARTICIPATIFS- HADJOUT-	BOUYAKOUB Hakim	66,75	10.679.233,50	/	04 mois

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de L'assemble populaire communale de Hadjout dans un délai de 10 jours a compter de la publication du présent avis et ce conformément a l'Article (114) du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics.

La Cité 27/06/2015 — ANEP 332 873

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER

CIRCONSRIPTION ADMINISTRATIVE D'EL HARRACH
COMMUNE D'EL HARRACH

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 49-114-125 du décret présidentiel N°10/236 du 07 Octobre 2010, modifié et complète portant réglementation des marchés publics.

Le président de l'APC d'El Harrach informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national restreint **N°08/STN/2015** concernant:
***Fournitures pour Mosquées:**
-Lot N°02: SONORISATION.

Après analyse et évaluation des offres techniques et financières, le contrat est attribué provisoirement conformément au cahier des charges.

-LOT N°01: FOURNITURE DE BUREAU.

Fournisseur	Note technique /40	Délai de livraison	Montant corrigé (D.A)	NIF	Critère de choix
SARL BECHIKH Omar	30,67/40	15 Jour	986.661,00	000716097636062	Moins disant

Tout soumissionnaire contestant le choix opère, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis, auprès de la commission communale des marchés publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher des services de la commune, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis.

La Cité 27/06/2015 — ANEP 332 744

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES

DIRECTION DES EQUIPMENT PUBLICS

NIF : 099835019277907

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 22/2015

Conformément aux dispositions de l'article 114 du décret présidentiel N°10-236 du 07/10/2010 modifié et complété , portant réglementation des marchés publics , la Direction des Equipements Publics de la wilaya de Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis de relance N°01 de l'appel d'offres national restreint N°03/DEP/2015, paru sur les quotidiens nationaux et le BOMOP, portant: **Realisation d'une demi pension type 200R au CEM Nouveau (jolie vue) à Bordj Menaiel.**
qu'à l'issue de l'évaluation des offres il a été décidé l'attribution provisoire du marché comme suit :

Entreprise	Note technique obtenue	Montant de l'offre corrigé en TTC	Délai	Critères de choix de l'entreprise retenue
EURL CONSTRUCTION MAAMAR NIF :000335109015940	53,81	20 388 811,95 DA	12 mois Après rabais de 04 mois	Entreprise :préqualifiée techniquement et moins disante financierement .

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours, auprès de la commission des marches publics de la Wilaya de Boumerdes,dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché. Si le dixième jour coincide avec un jour férié ou un jour de repot légal , la date limite pour introduire le recour est prorogée au jour suivant ouvrable.

La commission compétente (commission des marches publics de la Wilaya de Boumerdes) donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant

En cas de recours ,le marché ne peut etre soumis à l'examen de la commission compétente qu'au terme d'un délai de trente jours, à compter de la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation,sont invités de se rapprocher du bureau des marchés du service contractant ,au plus tard dans un délai de trois jours à partir de la première publication du present avis d'attribution provisoire du marché.

La Cité 27/06/2015 — ANEP 332 713

Les mosquées transformées en lieux de ...sieste à Bouira !

Dortoirs sacrés. *En cette période de jeûne, tout est bon pour passer son temps.*

S'il existe des personnes qui s'affairent à faire leurs emplettes en prenant tout leur temps, à Bouira, notamment, en se rendant à l'Hypermarché « Rabrab » où l'on passe des heures à « faire » les rayons et les boutiques adjacentes, il s'en trouve ceux qui le « tuent », ce temps, en tombant dans les bras de Morphée également durant des heures de la journée.



Quoi de plus normal diriez-vous ! Cependant et dans ce cas précis, il s'agit du sommeil du juste (expression prise dans son sens figuré) qui a lieu à l'intérieur des mosquées. Hé, oui ! Ils sont très nombreux à venir bien avant les prières du Dohr et Âasr pour envahir ces sanctuaires et occuper les meilleures places pour se prélasser, là où les climatiseurs font leur effet. En fait, ils sont nombreux à transformer ces lieux de culte en dortoirs.

A les voir ainsi allongés sur le ventre, sur le dos, sur les côtés, recroquevillés, avachis et agglutinés, en certains endroits, on se croirait dans quelque espace réservé à des réfugiés politiques après une très longue traversée.

En fait, il s'agit beaucoup plus d'intrus et d'envahisseurs qui « spamment » à force de répétition. Cette habitude, fâcheuse, au demeurant, porte atteinte à la salubrité spirituelle et à l'hygiène des lieux.

Certains produisent toutes sortes de ronflements pour dire que « Morphée » les a bien bercés.

Le comble est que tout ce décor, à faire rougir de honte, se fait au corps défendant de ceux qui, moins nombreux, s'y rendent pour s'adonner au recueillement et à la dévotion. Au fait, existe-t-il une loi qui empêche les gens de dormir dans les mosquées ? Apparemment non (ou bien cette loi est bafouée).

Nous avons posé la question au tour de nous au niveau de la mosquée Ibn Badis et celle de Draa El-Bordj du Chef-lieu de la wilaya. La réponse a été la même : « il n'y a aucun texte de loi qui l'interdit ». Cette transformation que subissent les mosquées est un phénomène nouveau à Bouira et en Algérie », estiment ceux à qui nous avons posé la question.

Sur le plan purement religieux également, il n'y a rien qui stipule l'interdiction de « piquer un somme » dans une mosquée. Donc, il n'y aurait aucun jugement légal concernant le fait de dormir dans la mosquée. Sauf qu'il y aurait un Hadith qui stipulerait clairement que « Si l'un de vous sente l'envie de dormir qu'il parte s'installer ailleurs car les mosquées n'ont pas été créées pour ça ». Cependant, d'aucuns affirment l'inexistence de recueil de textes retraçant la vie de Mahomet et ses paroles allant dans ce sens. En tout cas, Les imams tels que Chafiï, Ibn Al-Mossayab, Ataa et Al-Hassen trouvent « licite » le fait de dormir dans les mosquées pendant que l'imam Ibn Abbas a exprimé sa tolérance mais « N'en faites pas une couchette. » avait-il précisé. Par ailleurs, l'imam Al Awzaï a estimé, pour sa part que le fait de dormir dans la mosquée n'était pas illicite mais abhorré. Toujours dans le même sillage, l'imam Malek, de son côté, avait jugé qu'il n'y avait pas de mal à ce que les sans domicile et les étrangers y dorment, mais qu'il ne l'autorisait pas aux résidants. Idem pour l'imam Ahmed qui ne voyait aucun inconvénient à ce qu'un voyageur, ou quelqu'un de ce genre, dorme dans une mosquée mais « sans qu'il en fasse un endroit pour sa sieste ni pour son gîte».

Ce qu'il y a lieu de remarquer est que ces avis, quoique quelque peu divergents, ont été donnés par rapport aux sociétés d'antan.

Les populations étant très réduites, le problème ne se posait pas d'une manière aussi délicate. Depuis, les populations ont augmenté d'une manière considérable, et le nombre de « croyants » avec, de sortes que les mosquées se sont transformées en de véritables dortoirs climatisés.

Belkacem Mechoub

Le système d'irrigation d'El-Asnam bientôt opérationnel à Bouira

Agriculture. Le système d'irrigation du plateau d'El-Asnam à partir du barrage Tilesdit, réalisé dans commune de Bechloul, dans la wilaya de Bouira, sera bientôt opérationnel vu qu'il sera incessamment mis en service après un retard qui aura duré plusieurs mois (la réception totale devait avoir lieu fin 2014). Pour rappel, le retard en question avait été provoqué par les citoyens de cette localité pour faire pression sur les autorités locales en revendiquant l'alimentation de leur village en eau potable et autres projets de développement. Cette nouvelle qui devra réjouir les agriculteurs de la région est venue d'une source sûre, celle du responsable du projet, M'hamed Bendaoudia. Selon lui, la mise en service aura lieu juste après l'achèvement des travaux de renforcement de ce système en énergie électriques qui traversera le village d'Agouilal. Travaux qui, toujours d'après lui, ne sauraient tarder étant donné que le plus des travaux a été réalisé. C'est, « normalement », une question d'une petite brochette de jours. Toutefois et avant de la mise en service effective et l'exploitation officielle de ce système, il y aura des essais qui seront effectués pour parer à toute éventualité d'impondérables qui pourraient survenir. Notons, pour rappel, que la superficie du périmètre irrigué d'El-Asnam est de 2300 hectares et que le barrage Tilesdit qui a une capacité de réception d'eau de 167 millions de mètres cube. Cet ouvrage a coûté une somme qui a dépassé les deux milliards de dinars. En devenant opérationnel, ce système d'arrosage artificiel de vastes terres donnera une nouvelle impulsion au secteur agricole que ce soit aux plateaux d'El-Asnam ou dans la vallée du Sahel.

B Mechoub

20 628 couffins distribués de ramadan par la DAAS à Tizi-Ouzou

Solidarité. Pas moins de 20 628 couffins de ramadan, soit 53,83% du nombre global estimé à 38 000 couffins prévus pour cette année, ont été distribués par la DASS de Tizi-Ouzou au cours de la première semaine du mois sacré, dans le cadre de l'opération de solidarité et d'entraide mise en place au profit des familles démunies des différentes localités de la wilaya. Les mêmes services ont annoncé, par ailleurs, que quelques 5 695 repas chauds ont été servis à table au niveau des restaurants « El-Iftar » et 3 453 autres repas ont été emportés, au cours de cette même période.

Notons que pas moins de 28 restaurants « El-Iftar » ont été mis à la disposition des usagers de la route depuis le début du mois de carême, alors que cinq autres restaurants ouvriront leurs portes au cours de la deuxième semaine du même mois. Certains restaurants « Errahma », à l'image de ceux des localités de Fréha, Bouzeguène, Boghni, Draâ-El-Mizan, Tizi-Ouzou ville, Irdjen, Beni-Z'Menzer, Tizi-Rached, Tigzirt, Ain-El-Hammam, Larbâa-N'ath-Irathen et Draâ-Ben-Khedda (DBK), sont gérés par les six comités locaux du Croissant rouge algérien (CRA) existants dans la wilaya, qui travaillent en étroite collaboration avec les APC, alors que d'autres restaurants à l'exemple de ceux des localités de Drâa-El-Mizan, Abi Youcef et Azazga, sont gérés par des associations religieuses à caractère social et humanitaire. Cela alors que d'autres restaurants « El-Iftar » sont gérés par des bienfaiteurs. Il s'agit de cinq restaurants de la ville de Tizi Ouzou et ceux des localités de Yakouren et Mechtras. Il est utile de souligner que cette opération a mobilisé 480 personnes bénévoles qui ont été chargés de porter leur aide aux démunis et aux usagers de la route tout au long de ce mois sacré. Plusieurs associations à caractère social et humanitaire ont prêté main forte aux services de la DASS à l'exemple de l'association « Djak El-Khir », « Nass El-Khir » et « Oum El-Banat » sises au centre-ville de Tizi-Ouzou et « Akham El-Khir» dans la localité d'Azeffoun, « Rahma » de Sidi-Naâmane, « l'Aube » de Beni-Douala, « Les chômeurs » de Tizi-Rached … Par ailleurs, il est utile de souligner que le nombre de familles nécessiteuses a connu une nette augmentation cette année en comparaison avec l'année dernière. Selon les chiffres fournis par la DASS pas moins de 38 318 familles nécessiteuses sont prises en charge au niveau des différentes localités de la wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre du programme de solidarité durant ce mois de Ramadhan, alors que ce nombre étaient de 24 312 familles l'année dernière, soit une augmentation de 14 006 familles nécessiteuses.

Dahbia B.

Demandes d'emploi

Jeune homme 25 ans,dégagé des obligations du service national,
Master en management et NTIC Cisco ccna 4, Anglais niveau 4, cherche poste d'emploi dans Mobilis ou Oreddo secteur Optimisation et analyse des réseaux mobiles Team leader project 2G, 3G ET 4G -
Tel: 07 78 19 26 16
Le solliciteur : Chakib Ghris - El Affroun (Blida)

- JH 50 ans célibataire Cadre technique gestion bonne présentation 20 années d'expérience professionnelle gestion Approv Stocks PR moyens généraux logistique démarches prospection suivi commercial recouvrements représentation, domiciliation liaisons pré-inventaires sondage consulting préconisation cherche emploi...
émail tichy506@yahoo.fr
telph.. 0542 81 95 36
Béjaia

-JH comptable, CAP, CMTC, 10 ans d'expérience sur PC Compt et PC Paie, maîtrise outil informatique.
Tél : 0553 64 15 00

-JH, Ingénieur d'Etat en Hydraulique, de l'ENSH, cherche emploi dans le domaine.
Tél : 0670 13 33 70

-JF, Gestionnaire en Ressources humaines, cehrche emploi.
Tél : 0552 08 67 91

-Garde-malade, assistante personnées âgées, couchante, cherche emploi chez famille sérieuse.
Tél : 0558 33 97 03

-JF, juriste, licenciée en sciences juridiques en langue française, maîtrise de l'outil informatique + expérience, cherche emploi dans une société publique ou privée.
Tél : 0556 92 52 23

-JH, TS en rats graphiques, infographiste, 9 ans d'expérience, cherche emploi.
Tél : 0552 47 54 74

-JH, 30 ans, master en génie des procédés, option raffinage et pétrochimie, une année d'expérience et trois mois de stage dans le domaine gazier, cherche emploi.
Tél : 0556 33 36 72

-JF, TSen comptabilité option finances, maîtrise PC comptabilité et PC paie, 6 ans d'expérience, cherche emploi.
Tél : 0665 24 69 38

-JH, expérience dans l'administration, avec permis de conduire, cehrche emploi.
Tél : 0772 56 65 14

-JH, 30 ans, ingénieur d'Etat en génie-civil, cherche emploi dans le domaine.
Tél : 0782 51 89 29

-JF, licence en droit et diplôme en informatique, expérience de 4 ans, maîtrise logiciel Paie, comptabilité, commerciale cherche emploi comme comptable.
Tél : 0795 12 38 77

-JH, Ingénieur d'Etat en génie-mécanique, 4 ans d'expérience, cehrche emploi dans le domaine.
Tél : 0541 605 619

-JH, 33 ans, TSen informatique, expérience dans administration réseau, cehrche emploi.
Tél : 0661 54 03 13

-JH, architecte agréé, expérience de 4 ans, maîtrise 2D et 3D, Photoshp, suivi et contrats. Cherche emploi ou travaux.
Tél : 0552 57 04 30

-JH, 33 ans, superviseur HSE, expérience professionnelle, maîtrise des langues française et anglaise, cherche emploi dans le domaine.
Tél : 055 81 98 93

-JF, 27 ans, CAP en informatique, expérience comme secrétaire, standardiste, saisie et agent de bureau, cherche emploi, de préférence à Alger et environs.
Tél : 0553 81 85 77

-JH, TSen bâtiment, conducteur des travaux, expérience de 12 ans, cehrche emploi à Alger ou à Tipaza de préférence.
Tél : 0554 04 86 99

-JH, arcitecte agréé, expérience de 8 ans, suivi de chantier.
Tél : 0777 79 29 27

-JF, ingénieur d'Etat en biologie, 4 ans d'expérience, cherche emploi.
Tél : 0540 35 67 72

-JH, 31 ans, marié, licence en comptabilité, 5 ans d'expérience dans le domaine, tenue comptabilité, déclarations fiscales et parfiscales, cehrche emploi.
Tél : 0550 51 12 21

-JF, Licence en sciences degestion, option finances, 3 ans d'expérience, maîtrise SCF, PC comptailité, cherche emploi.
Tél : 0696 20 67 63

-JH, 22 ans, licencié en comptabilité, cherche emploi dans le domaine.
Email : evilmist@hotmail.fr

-JH, 25 ans, master en biotechnologie et pathologie moléculaire, cherche emploi dans le domaine.
Tél : 0552 40 82 24

-JF, licence en sciences juridiques + CAPA, une année de stage pratique, maîtrise de l'outil informatique, des langues française et anglaise, cherche emploi.
Tél : 0779 53 09 49

-JF, licence en sciences juridiques + CAPA, une année de stage pratique, cherche emploi.
Tél : 0540 35 67 72

SOS

Jeune fille âgée de 24 ans, handicapée à 100%, cherche poussette IMC enfants + couches adultes.
Tél : 0779 80 68 05

A nos lecteurs

Pour vos demandes d'emploi, lancement des SOS, n'hésitez pas un instant à nous les confier pour leur publication gratuite, il suffit juste de nous les envoyer sur notre adresse : quotidienlacite@gmail.com

la Cité
Quotidien national d'information

NOS TARIFS PUB

FORMAT	PRIX UNIT HT	TVA 17%	TARIF TTC
PUBLICITE EN NOIR ET BLANC			
1 PAGE	204 000,00	34 680,00	238 680,00
1/2 PAGE	110 000,00	18 700,00	128 700,00
1/4 PAGE	65 000,00	11 050,00	76 050,00
1/8 PAGE	45 000,00	7 650,00	52 650,00
1/15 PAGE COMMERCIAL	25 000,00	4 250,00	29 250,00
1/32 PAGE COMMERCIAL	8 000,00	1 360,00	9 360,00
1/16 PAGE ORDINAIRE	13 000,00	2 210,00	15 210,00
1/32 PAGE ORDINAIRE	6 000,00	1 020,00	7 020,00
1/6 PAGE ACTE NOTARIE	3 000,00	510,00	3 510,00
1/32 PAGE ACTE NOTARIE	2 200,00	374,00	2 574,00
1/16 PAGE AVIS D'OPPOSITION	2 200,00	374,00	2 574,00
PUBLICITE EN COULEUR			
1 PAGE	310 000,00	52 700,00	362 700,00
1/2 PAGE	170 000,00	28 900,00	198 900,00
1/4 PAGE	90 000,00	15 300,00	105 300,00
1/8 PAGE	45 000,00	7 650,00	52 650,00
OREILLES ET BANDEAUX			
BANDEAU PAGE 1	59 000,00	10 030,00	69 030,00
BANDEAU PAGE 24	42 000,00	7 140,00	49 140,00
BANDEAU PAGE INTER	25 000,00	4 250,00	29 250,00
BANDEAU PAGE 1 COULEUR	90 000,00	15 300,00	105 300,00
BANDEAU PAGE 24 COULEUR	65 000,00	11 050,00	76 050,00
BANDEAU PAGE INTER COULEUR	35 000,00	5 950,00	40 950,00
OREILLE P1 HAUT DE PAGE	25 000,00	4 250,00	29 250,00
OREILLE P24 HAUT DE PAGE	21 000,00	3 570,00	24 570,00
OREILLE P1 BAS DE PAGE	22 863,25	3 886,75	26 750,00
OREILLE P24 BAS DE PAGE	18 863,25	3 206,75	22 070,00
OREILLE P1 DE PAGE COULEUR	35 300,00	6 001,00	41 301,00
OREILLE P24 HAUT DE PAGE COULEUR	32 000,00	5 440,00	37 440,00
OREILLE P1 BAS DE PAGE COULEUR	32 863,25	5 586,75	38 450,00
OREILLE P24 BAS DE PAGE COULEUR	29 863,25	5 076,75	34 940,00
PAGE CENTRALE COULEUR			
1 PAGE CENTRALE COULEUR	250 000,00	42 500,00	292 500,00
1/2 PAGE CENTRALE COULEUR	180 000,00	30 600,00	210 600,00
1/4 PAGE CENTRALE COULEUR	100 000,00	17 000,00	117 000,00

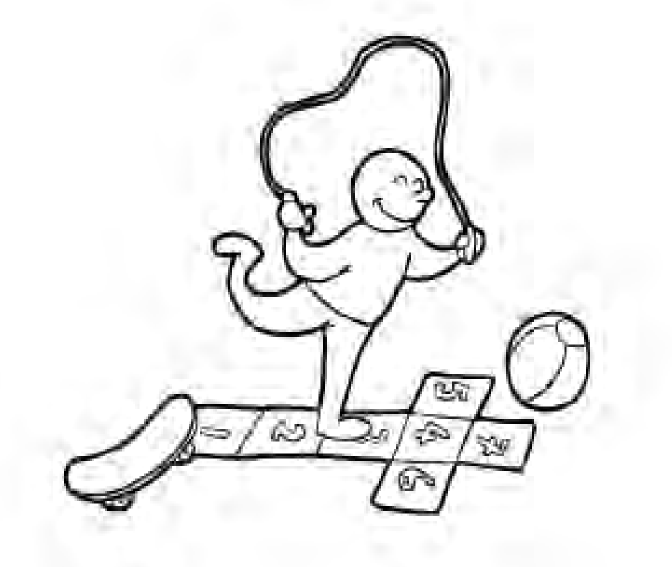


L'ACTU SOUS UN AUTRE ANGLE DE DIRE

BENZAGHOU À PROPOS DE LA FUITE DES CHERCHEURS ALGÉRIENS VERS L'ÉTRANGER : "LE PHÉNOMÈNE S'EST INVERSÉ !"

"C'est une simple idée reçue ! Il y a eu certes une fuite durant les années 90, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas", a déclaré hier M. Benzaghou, recteur de l'université de Bab-Ezzouar lors d'une conférence de presse. Et d'ajouter : "Nous n'avons plus d'enseignants ou de chercheurs qui demandent à partir. Je dirai même que c'est tout à fait le contraire. Le phénomène s'est quelque peu inversé ! Nous recevons des demandes de chercheurs algériens établis à l'étranger qui veulent rentrer au pays et être recrutés dans nos laboratoires." Mais qu'en est-il alors de la fuite des étudiants algériens ? Pour le recteur de l'université de Bab-Ezzouar, "c'est un phénomène lié à d'autres paramètres. C'est un destin individuel. Chacun choisit comme il veut de poursuivre ses études, et nous ne pouvons pas forcer nos diplômés à rester s'ils veulent partir". Et de poursuivre : "Notre rôle est de leur prodiguer une formation de qualité quand ils sont chez nous pour pouvoir produire. C'est un phénomène, voire une mentalité, qui existe chez tous les jeunes". Il faudrait selon le conférencier leur donner les moyens et les conditions pour les inciter à rester.

- Une déclaration à faire avaler des couleuvres ; en l'occurrence, ce n'est pas de la langue de bois, c'est de la langue de boa…Les chiffres ne mentent pas : Quelque 71 500 diplômés universitaires ont quitté l'Algérie entre 1994 et 2006



COMPLEXE SNVI DE ROUIBA UN «MYSTÉRIEUX» INSECTE SÈME LA PANIQUE

L'hématophage suceur de sang aurait alors trouvé tout le temps pour proliférer et développer une résistance aux classiques insecticides. Le moustique, non ordinaire, de Rouiba sévit toujours. Aux dernières nouvelles les employés de la Snvi (Société nationale des véhicules industriels) seraient toujours en congé spécial afin d'éviter les désagréments d'une contamination massive. A l'hôpital de Rouiba où l'on a recensé hier 1000 personnes aux consultations, c'est le blocus total sur l'information. L'Expression a appris toutefois que d'autres secteurs sanitaires de l'Algérois ont eu à accueillir des victimes de l'affreux diptère, notamment l'hôpital d'El Kettar, à Bab El Oued et le CHU Mustapha Bacha, à Alger-Centre. Ces derniers et à l'instar de l'hôpital de Rouiba ont vu leurs services de réanimation pris d'assaut par des citoyens paniqués.

- Espérons que cette sorte de taon, insecte piqueur et suceur qui se nourrit de sang, n'a aucun point commun avec une certaine organisation. Car son anagramme Otan a de quoi inquiéter...

ADMIS À UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE AVEC 4,88 DE MOYENNE

Un concours d'admission a été organisé, il y a quelques jours à l'Enssp (École nationale supérieure des Sciences politiques) à Alger. Jusque-là, rien d'anormal. Ce qui frappe en revanche ce sont les notes suivant lesquelles les étudiants sont admis ou recalés. Qu'on en juge.
Un étudiant ayant obtenu à ce concours une moyenne générale de 11,68 a été recalé alors que son collègue dont la moyenne générale a été de 4,88 a été admis.
Question de bon sens : comment se fait-il qu'une de sciences politiques censée former l'élite de demain accepte-t-elle de telles bévues ? Il convient de noter que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ambitionne de faire de cette école un pôle d'excellence.

- Oui, les temps sont décalés : les calés sont recalés et les c… courent parce qu'ils sont « calés ».

Lem

sofiane.caricaturiste@gmail.com

LES SYSTEME EDUCATIF ALGÉRIEN CLASSÉ 100 EME AU MONDE

...ET LE PREMIERS EN GREVE !

Sofiane

L'ACTU MOTS À MAUX



Tournoi d'échecs des grandes écoles

Le champion d'Algérie gagne un nouveau trophée

La 3e édition du tournoi d'échecs des grandes écoles a réussi, cette année, à capter l'intérêt des joueurs classés ainsi que le champion d'Algérie universitaire (édition 2015), Oussedik Mahfoud.

- Comme quoi, on peut remarquablement réussir en tâtant les échecs…

Production de composte à Tizi Ouzou

Le calvaire d'une promotrice Ansej

Promotrice dans le cadre de l'Ansej, une jeune femme native de Mâatkas (wilaya de Tizi Ouzou) a créé une microentreprise de fabrication de composte. Seulement, depuis deux ans son projet est à l'arrêt en raison de l'absence d'une autorisation d'exploitation qui devrait lui être délivrée par les services de la wilaya.

- Tout est prêt, sauf l'autorisation d'exploitation qui n'est pas près de lui être délivrée pour commencer à livrer. C'est, comme dirait l'autre, un délit vrai…



Volontariat à Boumerdès

Des citoyens aménagent une placette publique

Des habitants de Boumerdès ont aménagé une placette dans leur quartier. Les jeunes volontaires, toujours à l'œuvre durant le week-end, comptent se redéployer dans d'autres quartiers de la cité pour « faire bouger les choses et donner une autre image à la ville ».

- En d'autres termes, la lutte contre la saleté est le propre des habitants de Boumerdès…





Il tue sa femme en pleine rue et prend la fuite

Le fugitif arrêté par la gendarmerie de Aïn Defla

Un homme a poignardé mortellement son épouse, dans une station-service, puis a pris la fuite. Ce n'est qu'après plusieurs jours de cavale que les éléments de la Gendarmerie nationale ont réussi à le localiser dans une ancienne ferme coloniale. Le fugitif a longuement résisté avant d'être neutralisé et arrêté.

- Quand les poux et l'amer sont unis pour le malheur et le pire…

Lem

Quel mercato pour les cadors de Liga ?

Barça, Real, Atlético. *L'arrivée de nouveaux investisseurs dans le football espagnol, attirés par les futurs droits de télévision et l'exposition mondiale de la Liga, a permis aux clubs qualifiés en Ligue des Champions de se montrer actifs dans les premières semaines du mercato.*

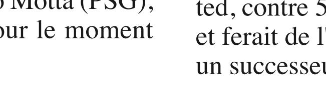
Un changement de tendance car pour le moment, le Barça - sanctionné et en processus électoral - et surtout le Real Madrid n'ont pas encore vraiment bougé. Tout frais vainqueur du triplé, le Barça a déjà engagé le polyvalent Aleix Vidal (FC Séville), dont le transfert sera effectif en janvier suite à la suspension de la FIFA. Daniel Alvès et Pedro ont été prolongés, tout comme Luis Enrique. Xavi n'est plus qu'un doux souvenir et il y a toujours une incertitude concernant Sergi Roberto. Barcelone cherche encore un ou deux joueurs. Un milieu de terrain et, dans la mesure du possible, un joueur offensif polyvalent. La descente du Barça B en troisième division ouvre aussi un chantier inattendu. Il faudra gérer les cas Samper, Halilovic, Adama et Munir. Deulofeu, lui, a été transféré à Everton, où il a parfois brillé. Mais tout pourrait être remis en cause par un changement de présidence le 18 juillet prochain.
Paul Pogba qui reste l'objectif numéro 1 des candidats Bartomeu et Laporta, ne viendra au mieux qu'en 2016. Le mercato est officiellement paralysé jusqu'aux élections. Mais la direction catalane actuelle garde contact avec le FC Séville sur quelques dossiers comme le retour de Denis Suarez, le prêt d'Halilovic ou la vente de Montoya. Le Real, quant à lui, vit des derniers jours agités. En remerciant Carlo Ancelotti, malgré le soutien des joueurs, Florentino Perez a envoyé un message: celui qui ne gagne aucun titre au Real peut prendre la porte. Un constat qui vaut maintenant pour Rafael Benitez, recruté pour amener "autre chose". Moins de romantisme et plus de pragmatisme. Perspectives: Régler le cas Ramos, et vite. Sergio Ramos est un symbole du Real Madrid. Il est l'un des hommes forts de la "Decima" et un cadre du vestiaire avec Casillas et Ronaldo, deux de ses très bons amis. Manchester United lui offre un pont d'or et l'option le tente énormément. La pression est sur Perez: soit il prolonge Ramos, creuse sérieusement son budget mais garde un des joueurs les plus populaires de son effectif, soit il tente de vendre Ramos au meilleur prix et trouve un remplaçant haut de gamme (Otamendi?). Iker Casillas est l'autre cas épineux. Florentino Perez a choisi son successeur en la personne de David De Gea (Manchester United). Le gardien espagnol va venir au Real, ce n'est qu'une question de temps. Nous aurons donc les deux gardiens de la sélection dans un même club… et c'est très dur à envisager. Surtout une année d'Euro 2016. La tendance est à un départ de Casillas et par la petite porte. L'été s'annonce chaud au Real Madrid. Par ailleurs, l'année passée a été celle de la transition pour les Colchoneros. Le champion d'Espagne 2014 a maintenu sa place en Ligue des Champions, objectif majeur pour continuer son ascension. L'Atlético s´est parfois troué mais a su garder le cap autour de son entraîneur Diego Simeone, la grande vedette du club. L'Atlético veut encore grandir et le puissant groupe chinois Wanda arrive pour l'accompagner. Avec un seul but: bousculer encore la hiérarchie. L'Atlético n´a pas perdu de temps en prenant Luciano Vietto (Villarreal) et Jackson Martinez (FC Porto) tout en transférant Mandzukic (Juventus). Le club du sud de Madrid a révolutionné son attaque. Martinez-Vietto devant, Antoine Griezmann sera peut être amené à jouer sur un côté. Koke sera aligné au milieu aux côtés de Gabi ou Tiago. Moya a reçu une proposition pour garder les buts du FC Porto. Le Brésilien Miranda hésite à partir ou à prolonger l'aventure. Filipe Luis (Chelsea) et Thiago Motta (PSG), ont été sollicités mais sont pour le moment trop chers…

Barça : *les détails de la clause pour Di Maria*

Annoncé dans le viseur du FC Barcelone, Angel Di Maria (27 ans, 27 matchs et 3 buts en Premier League cette saison) ne devrait pas atterrir en Catalogne cet été en raison de la clause "anti-Barça". En effet, lors du transfert de l'Argentin à Manchester United l'été dernier, le Real Madrid aurait pris soin d'inclure une ligne qui stipule que le club catalan devra verser 50 M€ à la Casa Blanca s'il souhaite recruter l'ailier gaucher au cours de ce mercato.Mais attention, ce montant n'inclurait pas le montant du transfert réclamé par les Red Devils ! Autrement dit, selon El Mundo Deportivo qui fixe toujours le prix de Di Maria à 75 M€, cette opération coûterait 125 M€ au Barça ! Si l'information est exacte, nul doute que les Blaugrana sauront se tenir éloignés de l'international argentin qui, de toute façon, ne souhaite pas quitter MU.

Real Madrid : *Koscielny pour oublier Sergio Ramos*

Et si Laurent Koscielny quittait Arsenal ? Celui qui est l'un des patrons de l'arrière-garde londonienne serait en effet dans le collimateur du Real Madrid, rapporte le Daily Mirror. Le défenseur central international tricolore pourrait même se retrouver au cœur d'une offre de 30 millions d'euros de la part de la Maison Blanche. Le club de Florentino Pérez se prépare en effet au départ de Sergio Ramos pour Manchester United, contre 50 millions d'euros, et ferait de l'ancien Lorientais un successeur idoine.



Bayern Munich : *Douglas Costa pour 35 millions ?*

Depuis son ouverture, le Bayern Munich ne s'était pas encore aventuré sur le terrain du marché des transferts. Cela pourrait être désormais chose faite. Christian Ortlepp, célèbre journaliste sportif allemand, annonce sur son compte officiel Twitter que les Bavarois auraient trouvé un accord avec le Shakhtar Donetsk pour s'attacher les services de Douglas Costa. Le transfert avoisinerait les 35 millions d'euros. L'international auriverde (24 ans, 8 sélections) évolue sous les couleurs des Taupes depuis 2010. Formé à Gremio, il n'a jamais connu d'autres championnats que ceux du Brésil et de l'Ukraine et pourrait donc relever un nouveau défi prochainement si l'information venait à être confirmée.

Man City sur un jeune espoir turc

Alors que Manchester City tente de recruter Raheem Sterling, le club mancunien serait aussi attiré par un espoir turc. Les Citizens seraient en effet tout proche de faire signer Enes Ünal, qui évolue à Bursaspor depuis deux saisons, selon The Guardian. Le quotidien britannique explique que le jeune attaquant de 18 ans, qui a connu sa première sélection avec la Turquie en mars dernier contre le Luxembourg (victoire 2-1), serait déjà tombé d'accord avec le vice-champion de Premier League, et devrait même s'envoler très prochainement pour l'Angleterre. Son agent, Batur Altiparmak, a confirmé que les négociations étaient en bonne voie: "Un accord de principe a été trouvé. Bursaspor lui a donné la permission de passer une visite médicale à Manchester." A seulement 18 ans, Enes Ünal a déjà inscrit 182 buts en 110 matches avec la réserve de Bursaspor, avant de trouver sept fois le chemin des filets avec l'équipe première depuis 2013. Et ses statistiques sont aussi impressionnantes avec la sélection: 25 rencontres disputées pour 24 réalisations avec les U16 de Turquie ! La Premier League devrait donc accueillir très prochainement une future pépite.



Fin de l'immunité pour la Conmebol

FIFA. Le président du Paraguay Horacio Cartès a ratifié la loi ayant pour finalité de supprimer l'immunité dont bénéficiait, depuis 1997, à la manière des représentations diplomatiques, le siège de la Confédération sud-américaine de football (CONMEBOL) basé à Asuncion, la capitale du pays. Cette décision, publiée dans le journal officiel ce jeudi, va désormais permettre à la police d'effectuer, si celle-ci le souhaite, des descentes dans le siège de la Confédération. Cependant, il est difficile de savoir si cette nouvelle loi pourra permettre de récupérer divers documents et fichiers électroniques créés au préalable, puisque le projet de loi ne fait aucunement mention à des pouvoirs rétroactifs.

Décès du père de Maradona

La star de l'Argentine doit dire adieu à son père. En effet, le papa de Diego Maradona, Don Diego, est décédé ce jeudi à Buenos Aires à l'âge de 87 ans, comme le révèle le quotidien argentin Olé. Hospitalisé depuis le 1er juin à la clinique privée de Sanatorio Los Arcos pour la troisième fois en moins d'un an, Don Diego est décédé des suites de problèmes cardio-respiratoires. Diego Maradona, qui vit actuellement à Dubaï, était depuis le 2 juin au chevet de son père dans la capitale argentine. En 2011, le Pibe avait déjà dû dire adieu à sa mère.



contre une église à Villejuif, près de Paris, au nom de l'islam radical.
Depuis les attentats de janvier, le gouvernement a mis en place un drastique plan de vigilance antiterroriste dans les lieux publics et le ministre de l'Intérieur a maintes fois répété que la menace en France restait "très élevée".
Du 7 au 9 janvier, trois jihadistes ont perpétré des attaques contre l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo, une épicerie casher, et des policiers, provoquant une onde de choc en France et dans le monde entier.
Dans ce contexte, la France s'est dotée cette semaine d'un nouvel arsenal controversé renforçant les capacités légales d'écoute de ses services de renseignement.

L'édito de Mourad Bendris

Des attentats, beaucoup d'indices, des

Des indices qui se veulent autant de signatures orientant les regards et les esprits dans le sens des conclusions auxquelles a abouti le président français sur la nature terroriste des faits survenus dans l'enceinte de l'usine susmentionnée.

Deux attentats se sont produits dans la journée d'hier, vendredi 26 juin, dans deux pays de l'espace méditerranéen. Qui ont été la cible, il y a quelques mois, de deux autres des plus spectaculaires : contre le siège de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo, pour la France, et contre le musée du Bardo, pour la Tunisie. Des attentats (les plus récents) qui ont un lien commun : la terre tunisienne, à savoir, d'où serait originaire l'auteur présumé de l'attentat perpétré en France. Que ses plus hautes autorités se sont empressées de qualifier de terroriste. Et ce, en se basant, comme l'a déclaré son Président à partir de Bruxelles où se tenait – coïncidence fortuite ? – une réunion du Conseil européen, sur un certain nombre d'indices relevés sur le site où il a été perpétré, une usine de gaz industriels appartenant– est-ce fortuit, là aussi – à une entreprise américaine? Les plus « parlants » de ces indices sont le cadavre décapité trouvé sur les lieux, les inscriptions en arabe écrites sur sa tête découverte, accrochée au grillage de l'enceinte de l'usine, à une dizaine de mètres du cadavre en question et le fameux drapeau noir de DAESH laissé à proximité. Des indices qui se veulent autant de signatures orientant les regards et les esprits dans le sens des conclusions auxquelles a abouti le président français sur la nature terroriste des faits survenus dans l'enceinte de l'usine susmentionnée. Sauf que pour nombre d'observateurs ces indices pêchent quelque peu par leur légèreté. Comment, se sont-ils interrogés, un homme seul, de surcroît non armé – parce que l'auteur présumé, selon les autorités sécuritaires françaises elles-mêmes, ne l'était pas –, qui était entré dans un site, de par la nature même de son activité, hautement protégé, au volant d'un véhicule de livraison, semble-t-il, volé et qui s'était livré à un rodéo dans sa cour pour provoquer l'explosion des bonbonnes qui y étaient déposés, a-t-il eu le temps de s'attaquer à une autre personne, de la décapiter et d'accrocher sa tête au grillage de l'enceinte de l'usine, sans être aucunement inquiété? Et comment ce même « sanguinaire terroriste » s'est-il laissé par la suite neutraliser, comme l'a déclaré officiellement le ministre de l'Intérieur français, par un...sapeur-pompier ? Etablissant un lien entre cet attentat et celui, dramatique par son bilan : 27 tués et plusieurs blessés, qui a visé deux établissements touristiques de la ville balnéaire tunisienne de Sousse, les mêmes observateurs n'écartent pas l'éventualité que ces faits s'inscrivent dans un agenda occidental visant à une intervention militaire (occidentale) en Libye : l'attentat en Tunisie ayant pour but d'y impliquer ses autorités. Et celui de France, d'y préparer l'opinion occidentale...

M B

La police livre sa version de l'affaire des non-jeûneurs d'Akbou

Explication. La police livre sa version de sa descente, mardi dernier dans une cafétéria fréquentée par des non-jeûneurs à Akbou, dans la wilaya de Béjaia.
Dans un communiqué rendu public avant-hier jeudi, la DGSN dément formellement avoir mené une quelconque descente dans une cafétéria fréquentée par des non-jeûneurs à Akbou, dans la wilaya de Béjaïa. « Dans la journée du 23 juin, vers 13 heures, des éléments de la police de la sûreté d'Akbou, accompagnés d'éléments de la police judiciaire, avec le responsable de la Sûreté de la daïra d'Akbou (…), ont remarqué un rassemblement de plusieurs personnes dans un magasin de vente de gâteaux traditionnels », explique-t-elle. Et de poursuivre : «En constatant la présence des éléments de la police, le propriétaire de ce magasin l'a fermé.
Le responsable de la Sûreté de daïra s'est alors présenté personnellement et lui a demandé les papiers administratifs du magasin. Chose qu'il a obtenue. Les éléments de la police ont, par la suite, quitté les lieux », précise la même source. Une version qui ne corrobore pas celle que rapporte ledit gérant de la cafétéria. Selon lui, son local sis en bas de la ville, était au moment des faits, fermé.
Vers 13h30, rapporte-t-il, le chef de la sûreté de daïra d'Akbou, accompagné d'un officier de police, défonce la porte de l'issue de secours et entre par effraction dans la cafétéria «sans aucun mandat de perquisition», précise-t-il. "Il y avait une trentaine de personnes dans la salle.
Des clients habitués des lieux, que j'ai invités ce jour-là, pour une cérémonie. Ils étaient choqués par l'intrusion musclée, en plus du fait que les policiers voulaient à tout prix les dessaisir de leurs pièces d'identité", témoigne-t-il à un confrère.
Parce que convaincu «qu'aucune loi de la République n'interdit ce genre de commerce pendant le mois de ramadan et durant la journée», ledit commerçant exprime son regret. «Les policiers auraient dû aller traquer ceux qui commercialisent de la drogue dans les lieux de débauche plutôt que de venir s'en prendre à un honnête commerçant qui dispose d'un registre du commerce et qui paye ses impôts », dit-il.
Interpellé au sujet de cette inquisition qui dit clairement son nom, le président de la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNPPDH), se dit formel. « Il n'y a absolument aucun texte qui réprimande les non-jeûneurs », affirme Me Farouk Ksentini pour qui « les non-jeûneurs ne commettent aucune infraction selon les lois algériennes, ce qui n'est pas le cas d'autres pays à l'image du Maroc ».
Selon l'avocat, cette descente de la police peut s'expliquer par le fait que « la police peut considérer cet acte comme étant un trouble à l'ordre public, sachant que la majorité de nos compatriotes sont des musulmans qui observent le jeûne». Mais, selon lui, « les non-jeûneurs ne peuvent pas être différés devant un tribunal » puisque « les choses s'arrêtent au niveau du commissariat ». Pour sa part, Me Noureddine Benissad, président de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'hommes (LADDH) estime que «nous sommes dans le déni total de liberté. Il est difficile d'imaginer qu'il existe encore en Algérie des intrusions policières dans des espaces pourtant fermés. C'est tout simplement un abus, sinon un excès de zèle. Et cela, ne peut pas continuer ainsi.
Il y a eu par le passé des événements similaires. Nous pensions que de tels actes et comportements étaient terminés. Le sujet était censé être clos après les dérives et les interpellations du Ramadhan 2013. Mais voilà que ça recommence». Abondant dans le même sens que Me Ksentini, Me Bénissad défend qu'il n'y a aucune loi qui permet à quelqu'un de faire intrusion dans la vie personnelle de quelqu'un d'autre et de s'ériger, par conséquent, en conscience morale collective. Il y a deux suppositions : ou bien ce sont des intimidations individuelles ; auquel cas, leur hiérarchie se doit de prendre les mesures de sanction nécessaires. Ou ce sont des instructions hiérarchiques, auquel cas, il faudra nous dire clairement que les pouvoirs publics s'immiscent désormais dans la vie privée des gens. Ce qui relève d'une grave atteinte à la liberté individuelle des citoyens».

Katia Kouchi

la Cité

La haine via Facebook contre Tamazight et ceux qui la défendent

Propos blasphématoires. *Le comble des réseaux sociaux en Algérie, principalement Facebook et Youtube, est que leurs portes sont ouvertes à toutes sortes d'énergumènes et à toutes sortes d'infamies et d'inepties.*

Suite de la page une

C'est aussi le combat de la liberté d'expression et celui de la liberté de cultes. Voilà où le bât blesse. Pour ces énergumènes, qui n'ont de musulmans que l'étiquette qui leur colle à la peau telle un tatouage, tous ceux qui ont des vues et des positions différentes des leurs sont des impies, des païens. Or, il n'y a pas pires hérétiques que ces tartufes se cachant derrière des versets coraniques qu'ils ont appris par cœurs pour en faire leur fonds de commerce. L'invective est alors mêlée aux propos blasphématoires qui vont à contre-sens des propos divins. Tamazight est, dans ce cas, la plus visée. Le Salafisme est en train de miner et de grangréner le pays qui n'a pas tout à fait panser ses blessures. Après des prêches où il est dit que parler en français, en anglais, en espagnol ou en toute autre langue que celle du Coran, serait un acte pour se rapprocher des Chrétiens et après des « fetwa » selon lesquelles « la célébration du Nouvel An, amazigh ou autre, et du réveillon serait un sacrilège et l'utilisation de cartes de voeux serait un crime impardonnable et une injure à l'Islam, les partisans du mouvement composite fondamentaliste qui, en réalité, est constitué de mouvances politiques et djihadistes , sont allés plus loin pour s'acharner contre l'un des fondements de l'Algérie, Tamazight, en l'occurrence. En effet, après un autre fetwa, qui est un avis juridique censé être donné par un spécialiste de la loi islamique sur une question particulière, selon laquelle l'utilisation de Tamazight dans les mosquées, en parlant de prêche, serait « La yadjouz », voilà qu'un autre faux dévot déverse son fiel sur cette langue via une vidéo. Cet "imam" venu d'une autre planète prétend que (je prends ses crachins) : « tous ceux qui saluent en disant « azul » au lieu de « salam alaykoum » n'aiment ni Allah ni Son prophète. Le salut musulman est universel, et c'est celui du paradis. Ceux qui brandissent l'amazighité n'ont d'autre objectif que de s'en prendre à l'islam. Ils ont tous des relations avec les Croisés et les Juifs »… Rien que ça ! Ainsi donc et au nom de « son » islam, pour ce macaque qui cache sa laideur physique et spirituel sous sa barbe blanche et sous un accoutrement qui nous renvoie aux temps reculés de la "Îbada", Tamazight et ceux qui la défendent seraient contre la religion et auraient un lien avec les Chrétiens et les Juifs ! D'abord, il n'y a aucune gêne, aucun complexe à être "voisins" de ceux qui ont épousé d'autres religions. le Prophète Mohamed avait un Juif pour voisin. Cet imam oublie, ne sait pas ou feint de ne pas savoir que pour leur première émigration (hidjra), lorsque les musulmans, tout au début de l'avènement, étaient persécutés chez eux, ce fut un chef non musulman, qui les avaient accueillis. en effet, sur recommandation du Prophète Mohamed, jugeant ne plus être en mesure de protéger ses compagnons des souffrances et des tortures de Qoraychis, adorateurs de l'être mythique Houbel, symbolisé par des statues, les musulmans traqués se sont déplacés à Al-Habacha, l'actuel Ethiopie, où il furent reçus à bras ouverts par le chef Al Najachi qui fut, selon le prophète même un roi équitable. Il y avait entre autres Othman ibn Âaffan et sa femme, Roqiya, la fille du prophète, Abou Houzaïfa et sa femme, Ezzoubaïr Ibn Al-Âaouam, Mousâab Ben Ômaïr, et Abdel Rahman Ibnou Âawf. Cependant, les émissaires, Amr Ibn El Âss et Abdoullah Ben Abi Rabiaa, ont été envoyés par les dignitaires et les riches de Qoraïch à Al-Habacha pour tenter de soudoyer le roi d'Al-Habacha, moyennant des "présents corrupteurs", afin de "déloger" leurs frères de sol et de sang du pays hôte. Si les patriarches de l'ancienne Ethiopie ont cédé à la "tentation", Al Najachi, lui qui n'était pas musulman, en avait fait une question d'honneur. "Jamais je ne les renvoierai, et ne chasserai de chez moi des personnes qui sont venus en invités et ont choisi mon pays parmi les autres", leur avait-il signifié. c'était noble. D'autre part, la négation des autres religions, comme le laisse deviner l'auteur de la vidéo, relève d'une incohérence religieuse aux antipodes de ce qui est dit et supposé dans le Saint Coran. Pire encore. Les propos de ce faux dévot cachent maladroitement un prosélytisme religieux. Que nous donne, en fait, comme enseignement, cet imam venu d'ailleurs si ce n'est l'envie de dire basta à ses propos, à ses idées, à ses croyances, s'il en a, et à la voie tortueuse qu'il est en train d'emprunter. Son Islam n'est pas est ne saurait être le nôtre, le vrai, le pire, le tolérant, le vigoureux. Qu'ils sachent, lui et ses semblables, que Tamazight est une langue, une culture, une civilisation mais aussi et surtout une identité qui a pris racine depuis la nuit des temps, un temps bien plus loin que les autres ethnies et tous les cultes connus. En tout cas, à tous ceux qui combattent pour la noble cause amazighe, mille fois Azul, s-tusḍa !



B. M.

Le billet de Said Mekbel

Riche et riches



Faut-il donc se montrer surpris que l'Union de la jeunesse soit restée à l'abri, dans le giron du FLN. En vérité, il n'y avait aucune raison de penser le contraire car enfin, jusqu'à la tenue de ce Congrès de l'UNJA, il n'y avait eu ni rapt ni enlèvement ni fugue de l'enfant prodigue, ni avis de recherche lancé dans l'intérêt de la grande famille FLN. L'UNJA a rejoint son foyer politique comme un enfant regagne sagement la maison paternelle à la sortie de l'école. En fait, cette remarque nous semble valable pour toutes les unions fabriquées pour la légitimité du pouvoir du parti unique. Aucune d'elles n'a eu au fond le désir réel de couper le cordon ombilical si nourricier, et si certaines d'entre elles ont parfois donné l'impression de s'agiter, c'était plutôt pour dégourdir les membres de son corps endormi comme un chat qui, avant de retomber dans sa sieste, se secoue pour chasser les fourmis qui lui chatouillent ses pattes engourdies. Et puis, si mouvement d'humeur il y a eu, ce ne fut jamais pour tirer sur le FLN, mais toujours vers le Gouvernement hors de portée et à distance respectable. Heureux FLN, qu'Octobre 88 ne semble vraiment pas avoir ébranlé. S'il n'est plus le parti unique, il est bien resté, un parti unique en son genre. Tous comptes faits, le soulèvement populaire lui aura servi en l'aidant à se débarrasser de ce qui l'encom-brait, comme on réserve à la friperie les vieux vêtements et effets qui encombrent armoires et placards. En gardant l'UNJA, il montre qu'il tient à toutes ses autres organisations, comme il tient à garder sa grande richesse, ses immeubles et ses biens nombreux. Il ne cédera rien, et s'il consent à prêter, à la rigueur, il prêtera aux vrais riches. Autres riches, riches d'illusions s'abstenir.

El Ghoul
28 avril 1991

Mohamed Aissa : *création d'une Académi de la Fetwa d'où sera issu le Mufti de la République*

Le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, Mohamed Aïssa, a annoncé vendredi à Oran la création "prochaine" d'une Académie de la Fetwa d'où sera issu le futur Mufti de la République. Le ministre a indiqué, en marge de l'inauguration d'un centre d'aide sociale et de bienfaisance à Aïn El-Turck, que la mise en place de cette instance est en voie de finalisation.
Mohamed Aïssa a rappelé que son département avait retenu 50 imams, issus de différentes wilaya du pays, devant faire partie de l'Académie de la Fetwa, précisant que ces derniers bénéficieront d'une "formation supérieure", devant avoir lieu soit à la mosquée El Azhar, en Egypte, soit en Algérie sous la supervision de formateurs d'El Azhar. A l'issue de cette formation, les imams retenus se verront attribuer le diplôme d'imam muphti et accéder à l'instance de Fetwa. Outre ces imams, l'instance comptera dans sa composante les secrétaires généraux des conseils scientifiques des wilayas, des exégètes et des spécialistes de différents domaines dont la médecine, l'économie, le droit et l'astronomie.
La diversification de la composante de l'instance de la fetwa vise à garantir un examen minutieux des questions soulevées, a indiqué dernièrement le ministre à l'APS.

Le procès Algérie Télécom reporté au 9 juillet prochain

Corruption. Le procès après cassation de l'ancien conseiller du P-DG d'Algérie Télécom, Mohamed Boukhari et l'homme d'affaires algéro luxembourgeois, Chani Mejdoub, tous deux poursuivis pour corruption, a été reporté jeudi au 9 juillet prochain par la Cour d'appel d'Alger, chargée de rejuger les deux inculpés. Deux sociétés chinoises de téléphonie mobile, ZTE et Huawei (absentes) sont également poursuivies dans cette affaire, et seront aussi rejugées. Mohamed Boukhari et Chani Mejdoub ont été condamnés en juillet 2012 en première instance par le pôle judiciaire spécialisé de Sidi M'hamed à 18 ans de prison chacun.
Cette peine a été commuée en décembre de la même année à 15 ans de prison par la Cour d'appel d'Alger. Les deux sociétés chinoises, ZTE Algérie et Huawei Algérie, avaient été elles aussi condamnées à une année d'interdiction de soumission aux marchés publics, et trois de leurs cadres en fuite avaient écopé d'une peine de 10 ans de prison. Après un pourvoi en cassation devant la cour suprême, il a été décidé de rejuger les deux inculpés ainsi que les deux sociétés chinoises. Cette affaire a été reportée en raison de l'absence des deux inculpés qui n'ont pas été transférés à Alger pour être rejugés. Le représentant du parquet général a indiqué que Mohamed Boukhari se trouve dans la prison de Ain El Hjar à Saida et que Mejdoub Chani a été transféré à la prison de Bordj Bou Arréridj lundi dernier, soit trois jours avant son procès. «Nous ne les avons pas transférés à Alger, mais nous veillerons pour que le 9 juillet prochain ils soient présents à l'audience", a précisé le procureur général en s'adressant au président de la Cour. Pour Chani Mejdoub, en grève de la faim depuis 44 jours pour protester contre sa condamnation (10 ans de réclusion criminelle) dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest, Les avocats de Chani Medjdoub ont dénoncé son transfert lundi dernier, à Bordj Bou Arréridj, trois jours avant son procès à la cour d'Alger. "Le transfert de mon client (Chani Mejdoub) de la prison d'El Harrach vers celle de Bordj Bou Arréridj trois jours seulement avant son procès à la cour d'Alger est irrationnel et totalement inadmissible", a martelé Me Belarif. "J'ai vu mon client la dernière fois avant son transfert à Bordj Bou Arréridj, il était affaibli et sous perfusion", a-t-il indiqué à la presse. "Je ne sais pas comment il va maintenant, mais il avait prévu d'arrêter sa grève de la faim ce jeudi à l'occasion de ce procès", a-t-il assuré. Les deux inculpés avaient été poursuivis en 2012 pour "blanchiment d'argent et corruption", commis entre 2003 et 2006 au détriment d'Algérie Télécom, liés à des marchés dans le domaine de la téléphonie et de l'internet, selon l'arrêt de renvoi. L'affaire a éclaté à la suite d'une commission rogatoire transmise au Luxembourg, dans le cadre du dossier de l'autoroute Est-Ouest, qui a mis au jour des informations sur des pots-de-vin versés par deux sociétés chinoises aux deux prévenus. Le pôle judiciaire spécialisé d'Alger avait aussitôt ouvert une enquête sur cette affaire, rappelle-t-on.

RN et agences